

# GUILLOT

## histoire de la famille GUILLOT Saint-Jean-des-Mauvrets, Gené, Brain-sur-Longuenée, du maréchal en œuvres blanches au marchand fermier

Auteur : Odile HALBERT <http://www.odile-halbert.com> site sur l'histoire et les modes de vie en Haut-Anjou, dans les actes notariés, les chartriers... Fichier créé 1982 Mis à jour 24.04.2018 *Travaux personnels, tous droits de reproduction réservés* [histoire du Haut-Anjou](#) | [Voir Gené](#)

### Arbre généalogique descendant interactif

Histoire.....	2
le patronyme .....	3
localisation.....	3
Saint-Jean-des-Mauvrets .....	3
Gené .....	3
les activités professionnelles.....	3
maréchal en œuvres blanches .....	3
du marchand fermier au cultivateur.....	3
le niveau culturel .....	4
légende.....	4
Lucas Sailland x avant 1595 Marie Bouvet .....	4
partages de leurs biens.....	4
Madeleine Sailland x/1613 René Guillot.....	7
Jean Sailland x1618 Jeanne Lebreton.....	7
Pierre Sailland x/1621 Jeanne Gautier .....	8
mon ascendance à Vincent 1 <sup>er</sup> Guillot x ca 1590 Françoise Moreau .....	8
descendance de Vincent 1 <sup>er</sup> Guillot x ca 1590 Françoise Moreau .....	8
René Guillot 1x/1613 Madeleine Sailland 2xMarie Granry .....	10
Denis Guillot x1621 Marie Tesnier.....	11
Jeanne Guillot x1647 Nicolas Forestier.....	12
Léonard Guillot 1x J. Baudriller 2x F. Marchand.....	12
Marc Guillot .....	12
André Guillot x Jacquine Auffray.....	15
Jean Guillot x1669 Louise Boret .....	15
Vincent Guillot x1641 Marguerite Beziau .....	16
Marguerite Guillot 1x J. Couleon 2x M. Saucereau .....	17
Vincent Guillot x1678 Marguerite Couleon .....	17
Mathurin Guillot x 1722 Françoise Huet.....	19
Mathurin Guillot x1757 Madeleine Vergnault .....	19
Mathurin Guillot 1x J. Trillot 2x J. Lemonnier.....	20
Jeanne Guillot x1823 Charles Hercule de La Brosse .....	20
Marie-Louise Guillot x1828 Adolphe Lemerancier .....	21
Jean Guillot x 1794 Aimée Guillot.....	22
Dominique Guillot x1832 Perrine Marion .....	23
Dominique Guillot x1860 Anaïs Chretien.....	23
Esprit-Victor Guillot x1842 Joséphine Jallot.....	24
Aimée Guillot x1881 Charles Audineau.....	25
Aimée Audineau x1907 Edouard Guillouard .....	26

Dominique-Pascal Guillot x1793 Françoise Rabaud .....	26
Françoise-Adélaïde Guillot x1817 Frédéric Parage .....	26
Frédéric Parage x1842 Adélaïde Farran .....	27
Valentine Parage x1842 André Haward .....	27
« Camille » Haward x1870 Emilie Odart.....	27
Marie-Pauline Haward x J.F. de Rasily.....	28
Gaspard Guillot x1802 Marie Rabeau.....	28
Louis Guillot x 1803 Marie Denis .....	28
Arsène Guillot x Héléne Chartier.....	29
Pierre Guillot x 1756 Marie-Rose Faucillon.....	30
Pierre Guillot x Rose Esnault.....	30
Pierre-René Guillot x Zoé Brouillet.....	36
Marie Rose Guillot x1788 Guillaume Rabeau.....	37
Vincent Guillot x1 P. Perrault x2 F. Maurice x3 A. Faligan.....	38
Perrine Renée Guillot x 1804 François Thibault .....	39
Renée Guillot x1769 Jean Rabeau.....	39
Renée-Françoise Rabeau x 1791 Julien Heuzé .....	40
Guillaume Rabeau x 1806 Anne Gatinais.....	42
Louis Rabeau x1809 Marie Poupard .....	44
Françoise Guillot x1680 Jacques Guillot .....	44
Suzanne Guillot x1715 Urbain Hamon.....	44
Jean-Baptiste Hamon x1748 Marie Pichery .....	45
Suzanne Hamon x1742 François Trégis .....	45
François Guillot x Andrée Esnault .....	45
François Guillot x Perrine Dinan .....	45
Jean Guillot x /1607 Barbe Laurelier .....	45
François Guillot x1645 Mauricette Proustière .....	46
Jacques Guillot x Jeanne Proustière .....	46
non rattachés à ce jour .....	46
Divers, nord de la Loire .....	48

## Histoire

Malthus ne semble pas avoir une grande influence, car plusieurs couples aiment faire des enfants. Pourtant d'autres, comme les Jallot, ont manifestement pratiqué la limitation des naissances comme moyen d'élévation sociale, entre autres.

Les Guillot ont pratiqué l'alliance entre cousins germains. Or, à chaque alliance de ce type correspond par la suite une élévation sociale ! Ceci n'est qu'une constatation particulière et je ne sais si on peut en dire autant de tous les Français !

Pendant la Révolution, plusieurs Guillot sont manifestement Républicains, et je trouve parmi eux 2 morts violentes. L'une, Anne Faligan, 3<sup>e</sup> épouse de Vincent Guillot, est massacrée au bourg de Gené par les Brigands le 28 frimaire III (1795), l'autre, Pierre Guillot, fils de Pierre & Marie-Rose Faucillon, est massacré par les Chouans le 28.2.1796 dans une pièce proche de Legledier. L'armée de Scépeaux a en effet recruté en l'an IV une compagnie de Chouans sur la paroisse de Chazé-sur-Argos, qui est commandée par Dugué dit « Barbe-Noire ».

Napoléon va réquisitionner au moins un Guillot, Jean, Garde d'Honneur, qui meurt à moins de 19 ans !  
L'un des descendants va perdre sa femme dans l'incendie du Bazar de la Charité à Paris le 4.5.1897.

C'est Aimée Guillot, mon arrière-grand-mère maternelle, qui quitte l'Anjou pour s'installer à Nantes. En 1917 elle écrit son journal. Elle a gendre et fils sur le front et, entre deux prières, seconde sa fille pour le raccomodage et la promenade des petits. Elle réussit cependant à prendre le train pour rendre visite à ses cousins Guillot en Anjou, et à son retour elle raconte qu'ils « font alors la généalogie de la famille Guillot ».

Cette généalogie Guillot ne m'a jamais été communiquée. Elle doit dormir dans une malle d'archives ou avoir disparu ! Aussi tout ce qui suit est le fruit de mes recherches. Je serais curieuse de pouvoir un jour

comparer avec ce qui s'écrivait en 1917. Je suppose que les cousins visités en 1917 par Aimée Guillot sont ceux de La Chapelle-sur-Oudon, branche sur laquelle je n'ai pas trouvé la descendance à ce jour ! Je suppose qu'Aimée Guillot parlait de la branche de Dominique Guillot, branche dont je n'ai pas retrouvé la postérité à ce jour.

### le patronyme

Le patronyme GUILLOT, fréquent, dérive de Guille, forme dérivée du patronyme Guillaume, avec apocope de la finale. Le patronyme Guillaume, dont dérive Guille, est un nom de personne d'origine germanique *Willwald* (*Wild-* se rattache au got *wilja* vieux haut allemand *wille* volonté) -*helm* casque. MORLET M.T. *Dictionnaire étymologique des noms de famille*, Perrin 1991

### localisation

#### Saint-Jean-des-Mauvrets

Le berceau des Guillot qui suivent est à S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets, où le patronyme est relativement fréquent au début du 17<sup>e</sup>, ce qui laisse supposer une implantation plus ancienne.

Saint-Jean-des-Mauvrets est au Sud-Est d'Angers, après les Ponts-de-cé, sur le grand chemin de Tours à Angers par la rive gauche de Saumur. Brissac est à 6 km.

Au début du 17<sup>e</sup> siècle la châellenie appartient à Louise de Châteaubriant qui épouse en 1601 Jean de Maillé de la Tour-Landry.

Le château, fortifié, à pont-levis, conserve sa douve au 18<sup>e</sup> mais est déjà en ruines. Seule sa fuie du 16<sup>e</sup> subsiste.

Les 1 311 Mauvretins d'aujourd'hui ont conservé le château d'Avrillé du 18<sup>e</sup>, le manoir de Charruau du 15<sup>e</sup>, le manoir fortifié de Mécrin du 15<sup>e</sup> et enfin le site classé du moulin à vent de Brissac. Ils produisent le Rosé de Loire et l'Anjou-Village comme toute la région.

#### Gené

Mathurin Guillot quitte S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets pour s'installer maréchal en œuvres blanches à Gené à 46 km de son lieu de naissance. Gené est alors sur la route du Lion-d'Angers à La Loire, l'autoroute fluviale de la France. Aujourd'hui éloignés des grandes voies, dépourvus de cours d'eau, les Genéens ne sont plus que 258 contre 473 en 1726. La commune possède encore les châteaux de la Fuie du XV<sup>e</sup> & du Ribou, une église du 12<sup>e</sup> remaniée & le tournoi des Corporations. Mon arrière-grand-mère Aimée Guillot y est née en 1855 & sa fille, Aimée Audineau ma grand-mère, visitait encore parfois ses anciens fermiers de Gené.

### les activités professionnelles

#### maréchal en œuvres blanches

C'est le joli terme utilisé en Anjou pour désigner le taillandier qui fabrique les outils agricoles, et les fers à cheval. Le métier se transmet par apprentissage au sein de certaines familles. Je n'ai pas encore trouvé pourquoi Mathurin se retrouve là ! Sans doute son cousin, venu au Lion-d'Angers, fournira-t-il une piste.

La descendance de Mathurin et Françoise va s'élever socialement, en particulier elle va donner plusieurs fois des maires dans la région de Gené et de Chazé-sur-Argos au 19<sup>e</sup>. La dynamique sociale est liée à l'acquisition de fonctions de marchands fermiers. Selon Célestin Port il y a 3 marchands de blé en gros à Chazé-sur-Argos au 19<sup>e</sup>. S'il ne donne pas les noms, il est clair que les Guillot en sont. D'ailleurs, parmi leurs alliés, tels que les Vergnault, je trouve des fermiers du château de Raguin.

#### du marchand fermier au cultivateur



anciennes paroisses de l'Anjou (extrait de la carte - les traits figurent les rivières et non les routes) StJean-des-Mauvrets et en bas à droite près Erigné - Gené est haut à gauche du Lion-d'Angers

### le niveau culturel

#### légende

- « texte entre crochets » : ma retranscription exacte de l'acte original
- **grand mère dudit Pierre Pancelot** : en rose un passage du texte original apportant une indication filiative
- **[tante maternelle]** : en italique bleu foncé, le commentaire filiatif - ne pas confondre avec le texte original
- **généalogie compilée et non vérifiée par preuves**

### Lucas Sailland x avant 1595 Marie Bouvet

Il est important de mettre ici les partages de leurs biens en 1617, car on apprend alors qu'ils ont eu Madeleine, décédée femme de René Guillot et mère de Vincent et Madeleine Guillot, et Jean et Pierre Sailland, et ce dans cet ordre.

#### partages de leurs biens

« Le 17 mars 1617<sup>1</sup> lots et partages que fait rend et baille et fournit **René Guillot père et tuteur naturel de Vincent et Magdeleine les Guillots, enfants de luy et de défuncte Magdeleine Sailland à chascuns de Jean et Pierre les Saillands tous enfants et héritiers de deffuncts Luc Sailland et Marye Bouvet vivantz leur père et mère des choses** héritaulx à eulx demeurez du décès desdits deffunctz Sailland et Bouvet leur père et mère, lesquelles choses héritaulx ont esté mis et divisez en 3 lotz pour estre procédé à la choisie d'iceulx héritages chascun en leur rang et ordre suivant la coustume d'Anjou, auxquels partages et divisions faire y avons vacqué comme s'ensuit :

**1<sup>er</sup> lot** est demeuré demye boisselée de terre sise sur le Plessis de Juigné joignant d'ung costé les jardins et terre de Robert Lair d'autre costé la terre des hoirs feu René Delaville, aboutté d'ung bout le Plessis dudit Juigné une muraille entre deulx d'autre bout la terre de Jehan Moreau

<sup>1</sup> AD49-5E90-132 devant Abel Peton notaire des châtelainies de St Jean des Mauvrets et Juigné sur Loire,

Item demye boisselée de terre sise sur les coustaulx et bourg joignant d'ung costé la terre de Thomas Delignois d'autre costé la terre de (effacé) abouté ung bout la terre de François Herbert d'autre bout le chemin tendant du village et bourg à Erigné.

Item la tierce partie d'une boisselée de terre ou environ sise aux Fougeretz à partager en tranches et à prendre le bout vers midy joignant toute ladite terre d'ung costé la terre de Mathurine Bouvet veufve de deffunct Jean Marchand d'autre costé la terre de François Herbert

Item la tierce partie d'ung loppin de terre et chenereau sis au bois de Louet à partager du long et à prendre l'orée vers soleil levant joignant tout ledit loppin de terre des 2 costez la terre et chenereau de Estienne Peton

Item ung loppin de vigne contenant ung quarteron de vigne ou environ sis au cloux des Croix joignant d'ung costé la vigne des hoirs de deffunct Jacques Sailland d'autre costé la vigne de Jeanne Peton aboutté d'ung bout la vigne des enfants de Pierre Ortion

Item ung autre petit loppin de vigne sis audit cloux près la Croix joignant d'ung costé la vigne de Mathye Chauveau d'autre costé et aboutté d'ung bout la vigne de Anthoine Cailleau d'autre bout le chemin tendant du Plessis à Brissac

2<sup>e</sup> lot est demeuré une boisselée de terre ou environ sises sur l'estang de Madame du Plessis joignant d'ung costé la terre de Jacques Henry d'autre costé la terre de Mathurin Levesque aboutté d'ung bout les prés de ladite dame d'autre bout ung petit chemin tendant de Gaudebert à Martineau

Item la tierce partie d'une boisselée de terre ou environ sise aux Fougeretz à partager en tranches d'avec le 1<sup>er</sup> et le dernier lot et à prendre le bout vers gallerne

Item (ce § a été barré) une planche de vigne contenant toute ladite planche ung quarteron de vigne ou environ sis au bas du cloux de la Croix à partager en tranches et à prendre le bout vers midy, joignant toute ladite planche d'ung costé la vigne de Guy Chevalier d'autre costé la vigne des hoirs de Pierre Oriton aboutté d'ung bout la veufve Mathurin Martin d'autre bout la terre de Denis Yver

Item ung loppin de vigne sis au cloux des Croix joignant d'ung costé la vigne de Abel Peton et Mathurin Tesnier d'autre costé la vigne de Jean Herbert, aboutté d'ung bout la vigne de François Herbert d'autre bout la vigne de la veufve Sébastien Hamon

Item ung autre loppin de vigne sis au cloux de Bonnegaigne joignant tout ledit loppin d'ung costé la vigne de Thomas Delagros d'autre costé la vigne de Estienne Bonvallet aboutté d'ung bout le chemin tendant de Brissac aux Ponts de Cé

Item la tierce partie d'ung loppin de terre et chenereau sis au bis de Louet à partager du long et à prendre au mitan joignant d'ung costé l'orée du 1<sup>er</sup> lot d'autre costé le dernier lot

3<sup>e</sup> lot est demeuré ung loppin de terre sis aux Nouettes joignant d'ung costé la terre de François Herbert d'autre costé la terre de Denis Yver aboutté d'ung bout la vigne des enfants de Pierre Ortion

Item la tierce partie d'une boisselée de terre ou environ sise aux Fougerets à partager en tranches d'avec le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> lot et prendre au milieu

Item une planche de vigne sise au bas du cloux des Croix joignant d'ung costé la vigne de Guy Chevallier d'autre costé la vigne des hoirs Pierre Ortion

Item (ce § a été barré) ung autre loppin de vigne sis audit cloux à partager aussi en tranches d'avec le 2<sup>e</sup> lot et à prendre le bout vers gallerne joignant d'un costé la vigne de Abel Peton et Mathurin Tesnier d'autre costé la vigne de Jean Herbert

Item la moitié d'ung autre loppin de vigne sis au cloux de Bonnegaigne à partager en tranches d'avec le 2<sup>e</sup> lot et à prendre le bout vers gallerne que partageront seulement au 2<sup>e</sup> et présent lot que la vigne plantée et celui qui aura le 2<sup>e</sup> lot fera ce qu'il voudra du bout

Item la tierce partie d'ung loppin de terre et chenereau sis au bois de Louet à partager du long d'avec le premier et second lot et à prendre l'orée vers soleil couchant joignant le 2<sup>e</sup> lot

Et tout ainsi comme toutes les dites choses cy-dessus confrontées se poursuivent et comportent et comme elles sont escheues et advenues auxdits les Saillands tant par la mort et trépas dudit déffunct Luc Sailland leur père que de ladite déffuncte Marye Bouvet leur mère, let tout sis et situé en ladite paroisse de Juigné-sur-Loire, à la charge desdits partageants de payer les cens rentes et debvoirs du passé ensemblement si

aucuns sont deubs, et de payer à l'advenir lesdites cens rentes de ce que ung chascun tiendra et receuillera, ensemble lesdits fruits qui sont à présent ensemencés ou qui s'ensemenceront ceste année seulement et outre à la charge de payer les façons desdites terres tiers par tiers si aucune sont deubs, et de rembourser les façons à celui qui les aura avancées ensemble ledites semances et de partager les grains et fruits sur le champ à la gerbe et outre pourront contraindre lesdites partageants les ungs les autres si bon leur semble de planter borne pour faire les divisions entre eulx six mois après que lesdits partages seront arrestés et consentir souffrir passage les ungs les autres pour aller et venir en leurs héritages et ce en temps saison convenable aux lieux et endroits le moins endommageable que faire se pourra, et outre payeront tiers par tiers les façons des vignes si aucune sont faites et s'entregarantiront leurs lots les uns les autres, et d'autant que ledit Guillot audit nom a trouvé que le 1<sup>er</sup> lot vault mieulx que le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> lots, veut que celui qui aura ledit 1<sup>er</sup> lot retourne au 2<sup>e</sup> et dernier lot la somme de 30 sols - Lesquels lotz ont esté choisy par entre eulx, scavoir le 1<sup>er</sup> lot est et demeure audit Pierre Sailland, lequel la pris et requis François Herbert son cousin germain aussi à ce présent de choisir pour luy et l'a ainsi voulu stipulé et accepté - Le 2<sup>e</sup> lot est et demeure audit Jan Saillant qui l'a aussi obté (opté) et choisi voulu et stipulé et accepté - et le 3<sup>e</sup> lot est demeuré audit René Guillot audit nom aussi à ce présent et acceptant - Tous lesquels lots ont esté choisis par les dessus dits chascun en leur rang et ordre, pour desquels lots en jouir et disposer par chascun d'entre eulx pour eulx leurs hoirs - fait et passé devant nous Abel Peton notaire de la chastellenie de St Jean des Mauvrets et de Juigné sur Loire... en présence de Urban Peton marchand voiturier par eaux demeurant audit Juigné et de honorable homme Jean Gerguillard aussi marchand demeurant audit Juigné tesmoings »

Le compte final des meubles partagés en 3 : « Le 10 décembre 1618<sup>2</sup>, avant midy ont esté à ce présents personnellement establiz et deument soubmis chacuns de **René Guillot vigneron demeurant en la paroisse de St Jean-des-Mauvrets, père et tuteur naturel de Vincent et Madeleine Guillot et de deffuncte Magdeleine Sailland** vivante femme dudit Guillot d'une part, - et chacuns de **Jean et Pierre les Sailland, tous héritiers de deffuncts Lucas Sailland et Marie Bouvet leur père et mère** demeurant au bourg de Juigné d'autre part, - soubmettant etc avec tous etc lesquels ont ce jourd'huy fait et font entre eulx l'accord qui s'ensuit c'est à savoir que lesdits Jean et Pierre les Sailland ont ce jourd'huy confessé avoir receu les meubles à eulx demeurés du décès dudit deffunt Lucas Sailland leur père suivant et au désir de l'inventaire qui en fut fait par ladite deffunte Marie Bouvet leur mère passé le 19 novembre 1609 par Chatelais notaire de ceste cour, et dont elle s'était chargée, - et pour les 12 chefs de brebis appréciés audit inventaire à la somme de 12 livres, et 6 livres pour la part d'une vache et pour la tierce partie d'une truie qui fut prisée la somme de 7 livres 10 sols qui est la part desdits Jean et Pierre les Sailland la somme de 49 sols 6 deniers le tout mentionné audit inventaire passé par ledit Chastelais, ledit Guillot père demeure tenu payer auxdits Jean et Pierre les Sailland la somme de 18 livres tz de laquelle somme ledit Guillot audit nom a consenty et consent que lesdits Jean et Pierre les Sailland en touche et recoivent de nous Abel Peton notaire susdit la somme de 10 livres tz faisant la tierce partie de la somme de 30 livres tz pour vendition d'une pippe et ung quart de vin à eulx demeurés de la succession de ladite deffunte Marye Bouvet leur mère et le reste de ladite somme de 18 livres montant la somme de 8 livres tz ledit Guillot audit nom en a payer audit Pierre Sailland la somme de 51 solz tz pour la vendition et livraison d'ung drap et demy (sic !!!) et deux chemises qui tont esté vendus adjudés audit Sailland - par ledit Guillot audit nom 10 sols pour la tierce partye de deux boufvets d'ung an le tout vendu par ledit Guillot audit nom et Pierre Sailland des meubles demeurés auxdits Vincent et Magdelaine les Guillots héritiers en partye de ladite deffunte Bouvet vivant leur grand mère suivant et au désir de la vente desdits meubles qui a esté faite à la requeste dudit Guillot audit nom par nous sergent et notaire susdit - la somme de 12 sols 4 deniers tz pour la tierce partye de 37 sols tz que ledit Pierre a pareillement confessé avoir receu qui auroient esté receuz après le décès de ladite deffunte Bouvet et la somme de 6 sols 8 deniers tz que ledit Guillot a présentement baillée audit Pierre - lesquelles sommes cy dessus reviennent à la somme de 4 livres tz de ladite somme ledit Pierre

<sup>2</sup> d AD49-5E90 evant Abel Peton notaire des châtelanies de St Jean des Mauvrets et de Juigné sur Loire,

Sailland s'est tenu et tient à contant et en a quicté et quicte ledit Guillot audit nom ses hoirs etc, aussi pareillement ledit Guillot a quité etc et par ces présentes quitte ledit Pierre Sailland desdites sommes cy dessus pour la vendition desdits meubles mentionnés de l'autre part et le reste de ladite somme montant la somme de 4 livres tz payable par ledit Guillot audit nom à Jean Sailland et ce dans le jour et feste de Pasques prochainement venant à la peine etc néantmoins etc - et au moyen des présentes demeure ledit Jean Sailland quitte et deschargé vers ledit Guillot audit nom et Pierre Sailland son frère de la somme de 15 livres tz que ledit Jean Sailland devoit à ladite deffuncte Marye Bouvet sa mère d'argent presté, ainsi comme ladite deffunte l'a déclaré par le testament qu'elle a fait passer par André Lebescheux au moyen de ce que ledit Sailland a payé tant pour les funérailles que pour autre despense qui auroit esté faiet pendant lesdites funérailles que pour la somme de 60 sols tz qu'il a payé à René Chauveau pour ung fut de pippe vendu et livré par ledit Chauveau à ladite deffuncte Bouvet dont au moyen des présentes ledit Jean Sailland en demeure bien et duement quitte et deschargé du consentement desdits Guillot audit nom et Pierre Sailland - et outre demeure aussi pareillement ledit Guillot audit nom quitte vers lesdits Jean et Pierre les Sailland des deux tierces parties de la somme de 20 livres tz en quoi ledit Guillot estoit tenu comme appert par ledit inventaire passé par ledit Chastelais au moyen de ce que lesdits Jean et Pierre les Sailland ont recogneu et confessé avoir esté récompensés à la contre valeur desdites deux tierces parties de ladite somem de 20 livres tz dont lesdites partyes sont demeurées respectivement quitte les ungs vers les autres sans qu'ils s'entre puisse faire demande recherche ny poursuite tant de ce qui est mentionné audit inventaire que audit testament - ce que tout a esté ainsi voulu stipulé et accepté par lesdites partyes auquel accord et ce que dessus est dit tenir etc obligent lesdites partyes respectivement eulx leurs hoirs etc savoir ledit Guillot audit nom au payemetn de ladite somme de 4 livres tz dedans ledit terme cy dessus renonçant etc foy jugement et condemnation etc - fait et passé au bourg dudit Juigné maison de nous notaire en présence de Me André Lebescheux notaire et Jean Delatouche le jeune batelier et Nicolas Marchais parier demeurant audit Juigné tesmoins »

Luc SAILLAND †/1617 x /1595 Marie BOUVET †/1617

1-Madeleine SAILLAND †/1617 x /1613 René GUILLOT [Dont postérité suivra](#)

2-Jean SAILLAND Batelier x Juigné-sur-Loire 28.5.1618 Jeanne LEBRETON [Dont postérité suivra](#)

3-Pierre SAILLAND x /1621 Jeanne GAULTIER [Dont postérité suivra](#)

### **Madeleine Sailland x/1613 René Guillot**

Madeleine SAILLAND †/1617 x /1613 René GUILLOT

1-Vincent GUILLOT Mineur en 1618

2-Madeleine GUILLOT Mineure en 1618

### **Jean Sailland x1618 Jeanne Lebreton**

Mariage à Juigné en 1618 « Jehan Sailland fils de deffunct Lucas Sailland et Marie Bouvet de cette paroisse, et Jehanne Lebreton fille de Pierre Lebreton et de deffunte Jehanne Valleay en présence de grand nombre de leurs proches parants et missire Gilles Ponceau »

Jean SAILLAND Batelier x Juigné-sur-Loire 28.5.1618 Jeanne LEBRETON

1-Pierre SAILLAND °Juigné-sur-Loire 26.4.1619 Filleul de Guillaume Lebreton frère de ladite Jehanne Lebreton, et de la femme de Mathurin Massoneau

2-Jehan SAILLAND °Juigné-sur-Loire 2.3.1619 Filleul de Jehan Ortion et de Marie Breton

3-François SAILLAND °Juigné-sur-Loire 19.2.1623 Filleul de François Bonvalet et de Perrine Alaire fille de René

### **Pierre Sailland x/1621 Jeanne Gautier**

Pierre SAILLAND x /1621 Jeanne GAULTIER

1-Lucie SAILLAND °Juigné-sur-Loire 13.9.1621 Filleule de Mathurin Trilleau et de Jehanne Marchand

2-René SAILLAND °Juigné-sur-Loire 4.2.1624 Filleul de René Marchand et de Jehanne Boudigneau femme de Pierre Auffry tous D<sup>t</sup> au village de Martigneau

Perrine GUILLOT x Juigné-sur-Loire 6.2.1617 Guillaume MOREAU

### **mon ascendance à Vincent 1<sup>er</sup> Guillot x ca 1590 Françoise Moreau**

Le tout en Maine-et-Loire jusqu'en 1908

12-Vincent 1<sup>er</sup> Guillot x ca 1590 Françoise Moreau

11-René Guillot x probablement 2 fois

10-Vincent Guillot x S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 28 novembre 1641 Marguerite Beziau

9-Vincent Guillot x S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 31 mai 1678 Marguerite Couleon

8-Mathurin Guillot x Gené 24 novembre 1722 Françoise Huet

7-Mathurin Guillot x Brain-sur-Longuenée 23 décembre 1757 Madeleine Vergnault

6-Jean Guillot x Chazé-sur-Argos 3 mars 1794 Aimée Guillot

5-Esprit-Victor Guillot x Noëllet 18 avril 1842 Joséphine Jallot

4-Aimée Guillot x Segré 22 novembre 1881 Charles Audineau

3-Aimée Audineau x Nantes 1908 Edouard Guilloard

2-mes parents

1-moi

### **descendance de Vincent 1<sup>er</sup> Guillot x ca 1590 Françoise Moreau**

Voici l'historique de la reconstitution des liens familiaux, qui ont nécessité la recherche et l'exploitation des actes, dans les notaires de St Jean des Mauvrets et ceux des Pont de Cé :

Je descends de Vincent Guillot qui épouse Marguerite Beziau le 21.5.1641 à Saint Jehan des Mauvrais « en présence de Denis, Marc et André les Guillot oncles dudit Vincent, » J'ai donc à ce stade 3 oncles de mon Vincent Guillot.

Marc Guillot est oncle de Vincent Guillot époux en 1641 de Marguerite Beziau. Or, Marc Guillot épouse Catherine Mestayer le 14 janvier 1619 à Juigné-sur-Loire « en présence de Vincent Guillot et sa femme père et mère dudit Marc Guillot ». J'ai donc à ce stade le grand père de mon Vincent Guillot.

Ce Vincent Guillot décédé avant 1659, date à laquelle son fils Marc fait faire un cordelage des 2/3 d'une vigne « héritée de la succession de †Vincent Guillot son père »

Les actes notariés concernant les 3 frères Guillot (Denis, Marc et André) montrent qu'ils ont aussi pour frères René et Léonard, sans que je puisse savoir à ce stade lequel est le père de mon Vincent Guillot époux en 1641 de Marguerite Beziau.

C'est la succession en 1618 de Marie Bouvet veuve de Luc Sailland, partagée entre Jean et Pierre Sailland, et René Guillot veuf de Madeleine Sailland et tuteur de leurs enfants mineurs Vincent et Madeleine, qui donne la filiation de mon Vincent Guillot.

Ainsi il est fils de Vincent Guillot, qu'on peut qualifier de Vincent 1<sup>er</sup> Guillot, lequel eut au moins 5 fils René, Denis, Léonard, Marc et André, et vécut probablement à Juigné-sur-Loire, tandis que son fils René est vigneron à St Jean des Mauvrets et fera mes Guillot de St Jean des Mauvrets.



On trouve dans les registres paroissiaux de Juigné sur Loire l'inhumation de Françoise Moreau femme de Vincent Guillot<sup>3</sup> le 29 septembre 1638 « mercredi 29 septembre 1638 a esté inhumée au petit cymetière de céans le corps d'honorable femme Françoise Moreau vivante veufve de deffunt Vincent Guillot et a esté conduite depuis l'appartenance de Mr le juge des Eaux et Forests où elle faisoit sa demeure jusques à ladite église et ledit jour a esté fait servisse sollemnel pour le repos de son âme ».

Rien dans les registres paroissiaux ne permette de confirmer :

- que ce Vincent Guillot époux de Françoise Moreau est bien le même que le père de René, Denis, Léonard, Marc et André
- que Vincent Guillot n'a eu qu'un lit, et que Françoise Moreau est donc bien la mère des 5 garçons ci dessus.
- qu'elle soit qualifiée dans cette sépulture d'« honorable femme », alors que les Guillot sont vigneron, et n'ont pas ce qualificatif
- en particulier, si elle a vécu si longtemps, il est curieux qu'on ne la retrouve nulle part dans les parrainages et autres actes.

Puis j'ai découvert un acte notarié qui donne clairement Françoise Moreau mère de Léonard et René Guillot. C'est donc pour moi une preuve, car rien dans les registres paroissiaux ne permettait de dire si elle était leur mère. Mais, le même acte donne **Marie Granry épouse de René Guillot**, mais elle ne peut être ma grand mère, car les actes notariés concernant les successions Sailland (voir ci-dessus) donnent avec certitude Vincent Guillot héritier des Sailland par sa mère : « Le 2 juillet 1627<sup>4</sup> après midy, fut présent personnellement estably et deument soubmis honneste homme **René Guillot vigneron demeurant au bourg de St Jean des Mauvais lequel promet faire ratiffier et avoir le contenu cy après pour agréable à Marye Granry sa femme** et la faire lier et obliger avec luy seule et pour le tout au garantage desdites choses cy après et en fournir lettre de ratiffication vallable o les renonciations à ce requises et ce dans un mois prochainement venant à peine etc néanmoins etc confesse avoir ce jourd'huy vendu quitté ceddé délaissé et transporté et promet garantir sauver libérer et déffendre de tous troubles hypothèques et empeschemens quelconques à toujoursmais perpétuellement par héritage - à honneste homme Léonard Guillot aussi vigneron demeurant au village du Plessis paroisse dudit Juigné à ce présent stipulant et acceptant qui a achapté pour luy ses hoirs etc - scavoir ests toute et telle part et portion droit et action qui audit vendeur peult compéter et appartenir en une chambre de maison tant par haut que par bas cour ayreau jardin issue et appartenances le tout en un tenant sis et situé audit lieu du Plessis qui joint d'un costé l'appartenance et jardin dudit achapteur et tout ainsi que les dites choses cy dessus se poursuivent et comportent et qu'elles sont escheues et advenues audit vendeur **par démission de Françoise Moreau veufve de deffunt Vincent Guillot mère desdits vendeur et achapteur** leur auroit fait desdites choses faisant partye de ladite démission que ladite Moreau auroit fait à ses enfants de ses biens choses héritaulx passée par Cruau notaire de St Almain et comme ledit achapteur a dit bien cognoistre lesdites choses dont il s'en est contenté sans aucune réservation en faire par ledit vendeur tout suivant et au désir des partages qui ont esté faits et ladite démission - ou fief et seigneurie du dit lieu du Plessis et tenu dudit lieu a sa part et portion des cens rentes et debvoirs en fresche d'avec Claude Thibaudeau Charles Garsanlan à cause de sa femme, ledit achapteur René Sallot Pierre Aufray et autres, lesquels debvoirs lesdites parties deument par nous adverties de l'ordonnance royale n'ont peu spécifier et déclarer lesquels debvoirs ledit achapteur poyera et acquittera à l'advenir quitte des arrérages du passé jusques à huy - transporté etc et est faite la présente vendition cession delais et transport pour et moyennant la somme de 60 livres tz que ledit achapteur a promis et demeure tenu poyer et bailler audit vendeur au terme dedans d'huy en sept ans prochainement venant à peine etc néanmoins etc pendant quel temps ledit achapteur payera par chacun an audit vendeur la rente et intérêts de laquelle somme à raison du sol par livre qui est la somme de 60 sols tz par chacun an, sans que la stipulation de ladite rente ou intérêts entre en diminution du principal de

<sup>3</sup> communiqué par Dominique Martin en septembre 2013

<sup>4</sup> AD49-5E90 devant Abel Peton notaire royal à Juigné-sur-Loire

ladite somme de 60 livres prix de ladite vendition - ce qui a esté respectivement voulu et accepté par chacune desdites parties premier paiement de ladite rente commençant d'huy en un an prochainement venant et à continuer ladite rente jusques au paiement de ladite somme - accordé entre lesdites parties que au cas que ledit achapteur voullust faire l'amortissement de ladite rente avant lesdites 7 années, en ce cas ledit achapteur le pourra à sa volonté et le tout à un terme ce qui a esté stipulé par ledit vendeur - à laquelle vendition cession de lais transport et tout ce que dessus est dit tenir etc garantir etc fommages intérêts et despens amandes en cas de deffault obligent lesdites parties respectivement eulx leurs hoirs etc scavoir ledit vendeur au garantage de ce que dit est et ledit achapteur au poyement de ladite somme rente et intérêts comme dit est etc bien et choses à prendre vendre etc renonçant etc dont etc - fait et passé audit Juigné maison de nous notaire en présence de honneste homme Jean Viau marchand et Blaise Pineau masson demeurants audit Juigné tesmoings - lesdites parties ont dit ne savoir signer - accordé que l'achaptera baillera à ladite Granry femme dudit vendeur la somme de 64 sols en ratiffiant ces dites présentes - en vin de marché payé par ledit achapteur contant du consentement dudit vendeur la somme de 60 sols tz dont il en demerera quite et oultre ledit achapteur demeure tenu fournir à ses despens une copie des présentes audit vendeur »

Vincent 1<sup>er</sup> GUILLOT †1619/1659 x ca 1590 Françoise MOREAU †Juigné-sur-Loire 29 septembre 1638

1-René GUILLOT 1x /1613 Madeleine SAILLAND 2x Marie GRANRY Dont postérité suivra

2-Denis GUILLOT †1648/ Vigneron à Juigné sur Loire x Juigné-sur-Loire 12.7.1621 Marie TESNIER Dont postérité suivra

3-Léonard GUILLOT x1 Juigné-sur-Loire 17.6.1625 Jeanne BAUDRILLER x2 Juigné-sur-Loire 16.11.1637 Françoise MARCHAND Mariage non filiatif « Léonard Guillot et Françoise Marchand en présence de André Gaignard prêtre, **André et Marc les Guillots frères du marié** »

4-Marc GUILLOT présent à St Jean M. en 1641 x1 Juigné-sur-Loire 14.1.1619 Catherine MESTAYER x2 Juigné-sur-Loire 27.5.1625 Françoise HERBERT

5-André GUILLOT présent à St Jean M. en 1641. Que je suppose celui qui épouse Jacqueline Auffray x Jacqueline AUFFRAY Dont postérité suivra

### **René Guillot 1x/1613 Madeleine Sailland 2xMarie Granry**

« Le 6 novembre 1618<sup>5</sup> à la requête de René Guillot père et tuteur naturel de Vincent et de Magdeleine les Guillot, enfants de lui et de †**Magdeleine Sailland vivante sa femme, fille de †Luc Sailland et de †Marie Bouvet**, nous Abel Peton sergent et notaire des châtelainies de St Jean des Mauvrets et Juigné sur Loire, avons vaqué à l'inventaire des meubles échus et advenue auxdits mineurs par la succession mort et trépas de ladite †Bouvet, grand-mère desdits mineurs, lesquels meubles ont été partagés d'avec Jean et Pierre les Sailland tous enfants et héritiers de ladite defunte Bouvet leur mère »

#### **selon inventaire du 6 novembre 1618**

René GUILLOT Vigneron à St Jean des Mauvrets en 1618, tuteur de Vincent et Madeleine Guillot leurs enfants

✕ Madeleine SAILLAND †/1618 Fille de Luc alias Lucas †/1618 et de Marie Bouvet †/1618

1-Vincent GUILLOT Mineur en 1618

2-Madeleine GUILLOT Mineure en 1618

« Le 21 septembre 1619<sup>6</sup>, René Guillot vigneron demeurant à St Jean-des-Mauvrets, père et tuteur naturel de Vincent et Madeleine Guillot qu'il a eu de †Magdeleine Sailland sa femme, vend à Jean Sailland voiturier demeurant au bourg de Juigné le 1/3<sup>e</sup> par indivis d'une boisselées située aux Fougerets à Juigné advenue audit Guillot **au nom de ses enfants dans la succession de †Luc Saillant et Marie Bouvet** »

<sup>5</sup> AD49-5E90 devant Abel Peton notaire seigneurial

<sup>6</sup> AD49-5E90 devant Abel Peton notaire des châtelainies de St Jean des Mauvrets et Juigné sur Loire,

Madeleine Sailland †Juigné-sur-Loire 15 mars 1616 « desceda Magdelayne Sailland en son vivant femme de René Guillot et fut ensepulturée au petit cymetièrre de céans pour le repos de son âme fut dit service solemnel ... »

Nous ignorons qui est le René Guillot †Saint-Jean-des-Mauvrets 10 décembre 1639, et de plus on trouve un Vincent Guillot inhumé le 18 septembre 1624 à Juigné sur Loire, mais le registre ne précise pas son âge. Compt-tenu des prénoms ce sont probablement de proches parents.

Le René Guillot qui nous concerne, compte-tenu des dates, ne peut être que celui qui †Saint-Jean-des-Mauvrets « le 31 janvier 1633 fut inhumé et enterré dans le grand cimetièrre de céans le cadavre de deffunt René Guillot âgé de 50 ans ou environ » - et le 20 novembre 1638 « fut enterré dans l'église de céans le corps de deffunte Marie Granry vivante veufve feu René Guillot » *[je suppose que si elle est inhumée dans l'église, et pas son époux, c'est qu'elle a un proche parent, sans doute son frère, qui est prêtre à Saint Jean des Mauvrets]*

Le baptême de Vincent Guillot est introuvable, mais il est probablement né en 1612 à Juigné sur Loire, comme premier enfant du couple, car les jeunes épouses avaient souvent coutume d'accoucher le premier né chez leur mère. Or, les registres paroissiaux de Juigné sur Loire ne commencent qu'après, les voici : S 1606-1625 (11 février) ; B 1625-1665 (4 juillet) ; S 1625 (11 février)-1655 (mai) ; B 1655 (10 juillet)-1676 (23 juin) ; S 1655 (juillet)-1676 (10 avril) M 1615-1662 ; B 1614-1625 (12 avril) ; BMS 1676-1678 (12 avril)

René GUILLOT °ca 1583 †Saint-Jean-des-Mauvrets 31 janvier 1633 x1 avant 1613 Madeleine SAILLAND †Juigné-sur-Loire 15 mars 1616 x2 Marie GRANRY †Saint-Jean-des-Mauvrets 20 novembre 1638  
 1-Vincende GUILLOT °S'Jean-des-Mauvrets 1er février 1613 †avant 1618 (voir partages Sailland ci-dessus) « baptisée Vincende fille de René Guillot et Madeleine Sailland ses père et mère fut parrain François fils de de François Orhyon marraine Vincende Beziau femme de René Sourcillier lesquels ont dit ne savoir signer »  
 2-Madeleine GUILLOT °Saint-Jean-des-Mauvrets 16 avril 1614 « fut baptisée Magdelaine fille de René Guillot et de Magdelaine Sailland ses père et mère fut parrain Morille fils de Morille Thoreau marraine Marye Ragueneau qui ont dit ne savoir signer »  
 3-Vincent GUILLOT *[compte tenu des dates, il est impossible que Vincent soit fils du second mariage de René Guillot, et il ne peut donc qu'être fils de Madeleine Sailland]* °ca 1613 † S'Jean-des-Mauvrets 17.9.1660 x S'Jean-des-Mauvrets 28 novembre 1641 (sans filiation mais avec dispense du pape Urbain VIII, en présence de Suzanne Montausier & Louis de Ribier) Marguerite BEZIAU

### Denis Guillot x1621 Marie Tesnier

Vigneron à Juigné sur Loire

Le mariage est à Juigné-sur-Loire non filiatif « Denis Guillot et Marie Taisnier tous deux de la présente paroisse en présence de leurs parents et amis »

« Le 8 août 1648<sup>7</sup> Denis Guillot vigneron et Marie Tesnier sa femme, D<sup>t</sup> à Juigné sur Loire, vendent à Jean Herbert M<sup>d</sup> voiturier D<sup>t</sup> à Juigné une planche de vigne contenant un demi quartier sise au lieu appelée les Nouettes, joignant la vigne des hoirs Douceau et d'autre côté la vigne de François Vallée abutée à la vigne de René Tesnier »

Denis GUILLOT †1648/ x Juigné-sur-Loire 12.7.1621 Marie TESNIER

1-Jeanne GUILLOT °Juigné-sur-Loire 31.1.1625 Filleule de Léonard Guillot *[oncle paternel]* et de Jehanne fille de André Tesnier x S'Jean-des-Mauvrets 28.11.1647 Nicolas FORESTIER Dont postérité suivra  
 2-Estiennette GUILLOT °Juigné-sur-Loire 24.1.1627 Filleule de Mathurin Tesnier le Jeune et de Estiennette Delagroye

<sup>7</sup> AD49-5E90 devant Abel Peton notaire royal

**Jeanne Guillot x1647 Nicolas Forestier**

Jeanne GUILLOT x StJean-des-Mauvrets 28.11.1647 Nicolas **FORESTIER** Fils de Claude & Mauricette Pelletier  
1-Jean FORESTIER †StJean-des-Mauvrets 20.2.1653 Inhumé « âgé de 2 mois »

**Léonard Guillot 1x J. Baudriller 2x F. Marchand**

1<sup>er</sup> mariage non filiatif « Léonard Guillot et Jeanne Baudriller en présence de missire Gilles Ponceau prêtre et de Mathurin Pelletier aussi prêtre et de Marc et René les Guillots, Léonard Guillot, René Godelier, Nicollas Gourdoy »

2<sup>e</sup> mariage non filiatif « Léonard Guillot et Françoise Marchand en présence de André Gaignard prêtre, André et Marc les Guillots frères du marié »

Le 6.3.1645 D<sup>vt</sup> Abel Peton N<sup>re</sup> royal résidant à Juigné sur Loire, Léonard Guillot vigneron, D<sup>t</sup> au village de Martiguau à Juigné sur Loire, curateur de Léonard Guillot son fils et de †Jeanne Baudriller, pour les biens de ladite †Baudriller sa mère, baille à ferme pour 5 ans au plus offrand un lopin de terre sur le bois de Laurière, des vignes etc... le tout relevant du Plessis de Juigné, adjugées à 13 L/an à Mathurin Massonneau à extinction de la chandelle. (AD49 Peton N<sup>re</sup>)

Le 10.6.1658 D<sup>vt</sup> Abel Peton N<sup>re</sup> royal à Juigné sur Loire, Julien Lienord vigneron D<sup>t</sup> au village de Beaumont à St Jean des Mauvrets vend pour 100 L à Léonard Guillot le Jeune aussi vigneron, D<sup>t</sup> au village de Martiguau à Juigné, un lopin de terre de 2 boisselées au lieu de la Rousière relevant du Prieuré de Martiguau (AD49 Peton N<sup>re</sup>)

Léonard GUILLOT x1 Juigné-sur-Loire 17.6.1625 Jeanne BAUDRILLER x2 Juigné-sur-Loire 16.11.1637  
Françoise MARCHAND

1-Etiennette GUILLOT °Juigné-sur-Loire 28.3.1627 (du x1) Filleule de Denys Guillot et de Estiennette Auffray

2-Léonard GUILLOT °Juigné-sur-Loire 1.3.1630 Filleul de Louys Baudriller et de Magdeleine Coeurderoy fille de Pierre

3-Vincente GUILLOT °Juigné-sur-Loire 6.4.1639 Filleule de Martin Baudriller et de Vincente Choler

**Marc Guillot**

1<sup>er</sup> mariage « Le 14 janvier 1619 en l'église de Juigné sur Loire Marc Guillot et Catherine Mestayer tous deux de cette paroisse ont reçu la bénédiction nuptiale... en présence de **Vincent Guillot et sa femme père et mère** dudit Marc Guillot, Hélène Pinson veuve de †Louis Mestayer mère de ladite épouse »

2<sup>e</sup> mariage, non filiatif « Le 27 mai 1625 Marc Guillot et Françoise Herbert en présence de Me Gilles Ponceau et de Me Mathurin Peltier »

Le 25 janvier 1625, D<sup>vt</sup> Abel Peton N<sup>re</sup> royal à Juigné sur Loire, inventaire chez Marc **Guillot** père et tuteur naturel de Michelle Guillot qu'il a eu de †Catherine Mestayer sa femme, fait avec Pierre Baudriller mari de Michelle Mestayer, les partages de †Louis Mestayer et Hélène Pinson parents desdites Mestayer (AD49 Peton N<sup>re</sup>).

Le 10 juin 1625, D<sup>vt</sup> Abel Peton N<sup>re</sup> royal à Juigné sur Loire, inventaire chez Marc Guillot père et tuteur naturel de Michelle Guillot qu'il a eu de †Catherine Mestayer sa femme, et encore usufruitier de †Marc Guillot aussi leur fils, des meubles demeurés en la communauté de biens dudit Guillot et de ladite Mestayer, et des meubles demeurés du décès de †Hélène Pincon feuve de †Louis Mestayer, grand-mère dudit †Marc Guillot et de ladite Michelle Guillot, lequel inventaire et demandé par Martin Baudriller mari de Michelle Mestayer, oncle et bienveillant de ladite Michelle Guillot (AD49 Peton N<sup>re</sup>).

Le 2 février 1634, D<sup>vt</sup> Abel Peton N<sup>re</sup> royal à Juigné sur Loire, Marc **Guillot** vigneron D<sup>t</sup> au bourg de Juigné acquiert de Jacques Fouscher vigneron au village de Martigueau à Juigné un quarteron de vigne située au lieu appelé Tannerdieu à Juigné (AD49 Peton N<sup>re</sup>).

Le 13.2.1646 Marc Guillot vigneron D<sup>t</sup> au Chaillou Blanc (à Juigné sur Loire) a offert à Jean Viau M<sup>d</sup> D<sup>t</sup> audit Juigné 51 s qu'il lui doit par sentence du présidial d'Angers (AD49 Jean Vallée N<sup>re</sup> seigneurial)

Le 3.1.1659 D<sup>vt</sup> Abel Peton N<sup>re</sup> royal à Juigné sur Loire, Marc Guillot a demandé une montrée contre Jacques Fillon. Les cordeleurs se sont rendus devant de la Croix du Plessis de Juigné en présence d'Abel Peton sergent royal, de Me Jacques Massonneau procureur de la châtellenie de St Jean des Mauvrets et de Juigné pour cordeler et arpenter les acquets faits par Marc Guillot de †François Granry et des biens qu'il a **hérité de la succession de †Vincent Guillot son père**, des 2/3 d'une planche de vigne au clos de la Brochetière, dont l'autre tiers est audit Fillon, échu de la succession de †Pierre Leroux ayeul dudit Fillon, mais dont il use un peu plus au grand préjudice de Marc Guillot (AD49 Peton N<sup>re</sup>). Le 12.1.1659 D<sup>vt</sup> Abel Peton N<sup>re</sup> royal à Juigné sur Loire, le cordelage réalisé le 3 à la demande de Marc **Guillot** qui se prétendait lésé contre Jacques Fillon, a tourné en sa défaveur et c'est lui qui doit rendre à Fillon les fruits d'une parcelle induement prise. (AD49 Peton N<sup>re</sup>).

Le 30.4.1663 D<sup>vt</sup> Abel Peton N<sup>re</sup> royal à Juigné sur Loire, Marc **Guillot** vigneron ex-curateur de François et Renée Herbert, émancipés, leur doit 252 L pour le prix de la vente des meubles et bestiaux de la succession de †Herbert leur père (AD49 Peton N<sup>re</sup>).

Marc Guillot avait eu de sa 1<sup>ère</sup> épouse, Catherine Mestayer, une fille, prénommée Michelle, décédée avant 1639, date à laquelle « Pierre Baudriller mari de Perrine Mestayer, héritier en partie de †Michelle Guillot

Marc Guillot figure dans de nombreux actes concernant la famille de sa 2<sup>e</sup> épouse Herbert :

Le 3.3.1638 D<sup>vt</sup> Abel Peton N<sup>re</sup> royal à Juigné sur Loire, partaes en 5 lots de la succession de Guillaume Herbert par démission de †Renée Denault sa veuve, entre Jacques Herbert fils aîné, Marc Guillot mari de Françoise Herbert, Jean Herbert et Urbain Herbert et Urbain Peton mari de Jeanne Herbert (AD49 Peton N<sup>re</sup>).

Succession de Michelle Guillot, sans hoirs : Juigné sur Loire 1639 et les biens passent aux Mestayer, car sa mère était une mestayer : « Le 7 février 1639<sup>8</sup>, partages en 3 lots que fait rend et baille et fournist **Pierre Baudriller mari de Perrine Mestayer héritière en partie de deffunte Michelle Guillot vivante fille de Marc Guillot et de deffunte Catherine Mestayer ladite Mestayer vivante fille et héritière en partie de deffunt Louis Mestayer et Claude Pinçon vivant ses ayeulx, à Louis Mestayer et Martin Baudriller mary de Michelle Mestayer tous héritiers présumptifs de ladite deffunte Michelle Guillot**, des biens choses héritaulx à eux escheuz, succédés, et advenuz par le décès de ladite deffunte Michelle Guillot vivant leur niepce, vivante héritière en partie desdits deffunts Mestayer et Pinçon leurs ayeulx, pour estre procédé à l'option et choisye d'iceux par chacun desdits partageants en leur rang et ordre suivant la coustume de ce pays et duché d'Anjou

- **1er lot**

Une petite chambre basse de maison à cheminée plancher et superficie au dessus couverte d'ardoise avec l'aireau au continu de ladite chambre et jardin vers midy, sis et situé au village Challière paroisse de Juigné sur Loire que joint d'un costé la maison jardin et appartenances dudit Baudriller vers soleil levant d'autre costé vers soleil couchant le jardin desdits partageants cy après et la maison de Pierre Rideau aboutant vers midy au jardin de René Levesque et Jan Vetault, celui qui aura le présent lot souffrira passage par devant lesdits aireaux à aller et venir aux héritages proche et adjaçant lesdites aireaux comme ils ont accoustumé de passer, ensemble pour aller et venir à la fontaine qui est proche desdites choses Un petit lopin de terre sis audit lieu de Challière contenant un quart de boisselées ou environ qui joint d'un costé la terre dudit Baudriller audit nom d'autre costé la terre de Estienne Bonvalet d'un bout le jardin de la garde d'autre bout la terre dudit lieu

Un lopin de terre sis au Gaudebert paroisse dudit Juigné contenant 3 quarts de boisselée ou environ qui joint d'un costé la terre dudit Baudriller audit nom d'autre costé la terre dudit Martin Baudriller d'un bout

<sup>8</sup> AD49-5E90 devant Abel Peton notaire royal à Juigné sur Loire

le chemin tendant de Martigneau à Mottegilette d'autre bout la terre des enfants de deffunt Me Guillaume Aunault

Un autre lopin de terre sis au lieu appelé le Pré Cloux paroisse dudit Juigné contenant trois quarts de boisselée ou environ qui joint d'un costé la terre dudit Pierre Baudriller audit nom d'autre costé la terre de Janne Chauvigné d'un bout le pré Cloux d'autre bout la terre despendant de la mestairie de Lansaire

- **2ème lot**

2 petites estables couvertes d'ardoise sises audit lieu de Challière avec sa part des ayreaux qui sont au devant comme ils sont merqués et divisés, avec un petit lopin de jardin derrière lesdites estables du costé vers midy, à prendre depuis une cothe qui a esté faite en la muraille de maison et une autre cothe qui a esté faite à un autre coing de muraille qui despend du premier lot, et le tout en un tenant qui joint d'un costé vers soleil levant l'appartenance du premier lot et de Me Pierre Rideau d'autre costé vers soleil couchant la terre des enfants de deffunt André Pincon aboutté d'un bout vers midy la terre de Estienne Bonvallet d'autre bout le jardun dudit Rideau, à la charge de souffrir passage par devant lesdits aireaux ceux qui ont droit comme ils ont accoustumé pour jouir et usser de leurs héritages

Un lopin de terre et pré sis au lieu appelé le Marseau paroisse dudit Juigné contenant ensemble une boisselée et demie ou environ qui joint d'un costé la terre de Jean Rideau d'autre costé la terre de Jean Vestault et le pré de Jean Mestayer chacun par son endroit d'un bout le Grislon d'autre bout le grand chemin tendant de Mottegilette à Martigneau

Un petit lopin de vigne sis au grand cloux de la Gascheptière au lieu appelé les Fossés contenant un quartier ou environ qui joint d'un coté la vigne Jean Jacques Garsenlan d'autre costé la vigne de Nicollas Couraudin et la veufve Henri Devigne d'un bout le chemin entre Hugeron d'autre bout une route qui traverse ledit cloux

- **3ème lot**

Une petite maison couverte d'ardoise sise audit lieu de Challière au lieu appelé la Pecherye avec sa part des aireaux qui sont au devant ainsi comme ils sont merqués et divisés, avec un petit masion derrière ledit logis et un lopin de jardin le tout en un tenant qui joint d'un costé vers galerne la terre de Jean Gouin d'autre costé une petite ruelle tendant à aller à la Fontaine des Rideaux d'un bout le jardin de Mathurin Connin le jeune d'autre bout les aireaux du second lot

Un autre petit lopin de jardin sis audit lieu de Challère contenant un quart de boisselée ou environ qui joint d'un costé le jardin dudit Louis Mestayer d'autre costé le jardin de Mathurin Connin et Jean Rideau chacun par son endroit, d'un bout le pré dudit Gouin et ledit lopin dessus d'autre bout une autre petite ruelle tendant à aller aux Marain et bourg et le jardin

Un petit lopin de pré sis aux Marain et bourg contenant 2 quartiers ou environ qui joint d'un costé le pré et pièce portée d'autre costé le pré de Thomas de la Grée d'un bout le pré de Jean Quenion le jeune d'autre bout le pré de Jean Proustière

Un petit lopin de terre en 3 seillons contenant une boisselée et demie ou environ sise aux Champs de la Loue Aubert qui joint d'un costé la tere de Marin Forestier d'autre costé la terre dudit Jean Mestayer d'un bout une route tendant de la Bourellière à aller au grand chemin du Plessis d'autre bout les communs de Challière

Un lopin de vigne sis au grand Cloux de Bonnegaigne contenant demi tiers de quartier ou environ qui joint d'un costé la vigne de Nicolas Gravoy d'autre costé la vigne de Lebreton abouté d'un bout la vigne de Pierre Baudrillet partageant d'autre bout la vigne dudit Louis Mestayer

le tout ainsi que lesdites choses se poursuivent et comportent et qu'elles sont escheues aux dits partageants de succession de ladite deffunte Michelle Guillot, à la charge desdits partageants de payer et acquiter les charges cens rentes et debvoirs de ce que chacun tiendra en son lot et partage à l'advenir sans préjudice des arrérages du passé si aucuns sont deubs pour raison desquels ils s'en pourvoient contre Marc Guillot père de ladite deffunte au cas qu'il en soit deude s'entregarantir par chacun desdits partageants chacun leur lot et partage et de souffrir passage chacun par sur les autres pour aller et venir jouir et user de leurs héritages pour iceux hotter gresser et en tirer les fruits ...et oultre à la charge que celui qui aura ledit second lot fera de retour à celui qui aura le premier lot la somme de 4 livres tz comme aussi le dernier

lot fera de retour audit premier lot la somme de 60 sols, lesquelles sommes cy-dessus payables dans le jour et feste de st Jean Baptiste prochainement venant,

le 3 février 1639 avant midi, devant nous Abel Peton notaire royal Angers résidant à Juigné sur Loire a esté présent estably et deument soubzmis Pierre Baudriller vigneron mari de Perrine Mestayer demeurant au village de Challère lequel nous a desclaré qu'il fait arrest aux présents partages et consent qu'ils soit procédé à l'option et choisie d'iceux par lesdits Louis Mestayer et Martin Baudriller mary de Michelle Mestayer chacun en leur rang et ordre suivant la coustume ordinaire de ce pays et duché d'Anjou ... Et le dit jour Martin Baudriller mari de ladite Michelle Mestayer et Louis Mestayer auidi demeurant audit village de Challère paroisse dudit Juigné, lesquels ont trouvé lesdits lots estre bien et deument faits et estre prests et offrant de procéder à l'option et choisie et y procédant ledit Louis Mestayer a obté et choisi pour luy ses hoirs le dernier lot, ledit Martin Baudriller à obté et choisi le second lot et le premier desdits lots et partages est demeuré audit Pierre Baudriller »

Marc GUILLOT †1663/ x1 Juigné-sur-Loire 14.1.1619 Catherine MESTAYER x2 Juigné-sur-Loire 27.5.1625  
Françoise HERBERT alias HALBERT (sur le B d'Urbain en 1632)

- 1-Marc GUILLOT °Juigné-sur-Loire 12.9.1619 Filleul de Jehan de Monfaucon et de Perrine Mestayer
- 2-Michelle GUILLOT (du x1 Catherine Mestayer) °Juigné-sur-Loire 25.4.1624 †/1639 Filleule de Pierre Pinson fils de André Pinson et de Michelle Mestayer fille de †[Georges]
- 2-Jeanne GUILLOT (du x2) °Juigné-sur-Loire 8.10.1626 Filleule de Jean Herberd frère de ladite Françoise et de Perrine Duvau femme de Jacques Herberd
- 3-Mathurin GUILLOT °Juigné-sur-Loire 7.4.1628 Filleul de **Mathurin Guillot fils de André Guillot**, et, de Jeanne Herberd fille de Guillaume
- 4-Urbain GUILLOT °Juigné-sur-Loire 25.1.1632 Filleul de Urbain Halbert et de Estienne Girardeau
- 5-Germain GUILLOT °Juigné-sur-Loire 16.8.1634 Filleul de Loger et de Andrée Lemée

### **André Guillot x Jacqueline Auffray**

« Le 13 mai 1655<sup>9</sup> André Guillot vigneron D<sup>+</sup> au lieu de la Thesouet à Juigné obtient 50 s d'indeminité d'André Gaschet meunier au village de la Bourelière à Juigné contre lequel il a porté plainte car il passe dans 2 sillons de terre au village de la Bourelière qui lui appartiennent et ceci cause dommage »

André GUILLOT présent à St Jean M. en 1641. Que je suppose celui qui épouse Jacqueline Auffray x Jacqueline AUFFRAY

- 1-Vincente GUILLOT °Juigné-sur-Loire 23.1.1620 (acte trop noir pour lire les parainages)
- 2-Françoise GUILLOT °Juigné-sur-Loire 7.8.1622 Filleule de **Léonard Guillot** et de Renée fille de Jacques Foucher
- 3-Andrée GUILLOT °Juigné-sur-Loire 30.11.1630
- 4-Perrine GUILLOT °Juigné-sur-Loire 2.3.1634 Filleule de Jean Girardeau et de Bernard
- 5-Jean GUILLOT x S'Jean-des-Mauvrets 24.7.1669 Louise BORET

### **Jean Guillot x1669 Louise Boret**

Jean GUILLOT x S'Jean-des-Mauvrets 24.7.1669 Louise BORET V<sup>e</sup> de Pierre Royton

- 1-Perrine GUILLOT °S'Jean-des-Mauvrets 18.5.1677 Filleule de Pierre Pihouée et de Marie Lefebvre de Juigné sur Loire
- 2-Françoise GUILLOT †idem 13.8.1679 à 17 mois

<sup>9</sup> AD49 devant Abel Peton notaire royal

### Vincent Guillot x1641 Marguerite Beziau

*[compte tenu des dates, il est impossible que Vincent soit fils du second mariage de René Guillot, et il ne peut donc qu'être fils de Madeleine Sailland]*

J'ai la preuve que Vincent Guillot est bien fils de Madeleine Sailland par les actes notariés de successions concernant les Sailland (voir ci-dessus), dont : « Le 21 septembre 1619<sup>10</sup>, René Guillot vigneron D<sup>t</sup> à St Jean-des-Mauvrets, père et tuteur naturel de Vincent et Madeleine Guillot qu'il a eu de †Magdeleine Sailland sa femme, vend à Jean Sailland voiturier D<sup>t</sup> au bourg de Juigné le 1/3<sup>e</sup> par indivis d'une boisselées située aux Fougerets à Juigné advenue audit Guillot **au nom de ses enfants dans la succession de †Luc Saillant et Marie Bouvet** »

Avant de se marier, Vincent Guillot travaille comme « serviteur domestique » au château. Cette précision figure dans l'acte notarié suivant : « Le 5 novembre 1634<sup>11</sup> Vincent Guillot serviteur domestique de dame Suzanne de Montausier dame de St Jean des Mauvrets et de Juigné, D<sup>t</sup> au bourg de St Jean des Mauvrets, baille à ferme pour 3 ans pour **3 L** par an, à Adrien Rouault perrier D<sup>t</sup> au bourg de Juigné, une maison cour jardin issues située au bourg de Juigné, pour en jouir en bon père de famille sans rien en démolir, tenir et entretenir **les volièrres de perches** et de les cultiver et affaçonner par chacun an bien et duement ». Suzanne de Montausier est alors veuve de Jean de Châteaubriant, et leur fille Louise apportera la terre de St Jean des Mauvrets et de Juigné aux de Maillé de la Tour-Landry

Nous allons voir ci-dessous que Vincent Guillot a dû naître vers 1613, et il ne se marie qu'en 1641, soit après de 10 années de service au château, qui lui permirent sans doute d'économiser un petit pécule. La maison qu'il baille est très petite car peu chère, et elle a la particularité d'avoir des volièrres qui sont bien l'endroit où on élève des oiseaux, probablement des pigeons.

Le fait que cette maison soit située au bourg de Juigné, signifie que l'un des ses parents, ou les deux, sont de Juigné.

Le mariage est sans filiation mais avec dispense du pape Urbain VIII : « Le 21.5.1641 Vincent Guillot et Marguerite Beziau ont été fiancés par moi prêtre curé de Saint Jehan des Mauvrais en présence de **Denis, Marc et André les Guillot oncles dudit Vincent**, et de Jehan Chauveau, Françoise Beurnet, Louis et Mathurin les Beziau »

On sait qu'il est décédé avant 1678. C'est donc sans doute lui qui est inhumé le 17.9.1660 « Vincent Guillot âgé de 47 ans », pourtant le partage de leurs biens a lieu le 11 février 1687.

Le 11.2.1687<sup>12</sup> partages en lors des biens immeubles des successions de †Vincent Guillot et Marguerite Beziau sa femme, présentés par René Dubois Me Carreleur savetier, mari de Suzanne Guillot, fille et héritière desdits Guillot et Bzeiau, à chacun de Vincent Guillot, Marguerite Guillot veuve de Jean Couleon, Françoise Guillot veuve de Jacques Guillot, aussi enfants et héritiers desdits Guillot et Beziau :

**1<sup>er</sup> lot** : une chambre de maison couverte d'arfoise où il y a cheminée, faisant partie d'un corps de logis du 2<sup>e</sup> lot, et laisser droit de passage à celui qui aura le 2<sup>e</sup> lot.

- Une petite étable à bœufs joignant la chambre du 2<sup>e</sup> lot - Un petit lopin contenant 2 boisselées à la Buschenaivère - Un lopin de 4 boisselées à la Lauge joignant la vigne de Louis Giraut, et le chemin qui va de Buchesne au bourg de St Jean - Un demi quartier de jeune vigne joignant d'un côté la terre des enfants de †Léonard Guillot, la vigne de Pierre Lazuraye et d'autre bout la terre des enfants de †Jean Guillot - payera 20 L re retour de partage au 3<sup>e</sup> lot

**2<sup>e</sup> lot** : 2 petites chambres de maison couvertes d'ardoise qui font partie du logis avec le 1<sup>er</sup> lot - Un lopin d'une boisselée - Une demie boisselée au pré du Puy - 0,75 boisselée au lieu du Pré Barbe - Une planche de vieille vigne joignant la vigne de François Guillot - Un petit quartier de vigne au clos des Basses Quaites

**3<sup>e</sup> lot** (Vincent Guillot) : un corps de logis couvert d'ardoise composé de 2 chambres, en lesquelles y a cheminée, sis à la Tour-Musard à Juigné sur Loire - Un lopin de 2,5 boisselées au pré d Puy - 0,33 boisselée

<sup>10</sup> AD49-5E90 devant Abel Peton notaire des châtellenies de St Jean des Mauvrets et Juigné sur Loire,

<sup>11</sup> AD49-5E90 devant Abel Peton notaire royal résidant à Juigné sur Loire

<sup>12</sup> AD49-5E90 devant René Cruau notaire de la chatellenie de St Alman



au pré Barbe - 2 quartiers de vignes au clos de Beunage - 20 L de retour de partage dû par le 1<sup>er</sup> lot - Je soussigné Vincent Guillot ai reçu ce jour de René Dubois mon beau-frère 50 L de retour de la succession des mes père et mère.

**4<sup>e</sup> lot** : et le 5<sup>e</sup> lot, quelques lopins de terre et vigne. »

Marguerite Beziau est inhumée à Angers la Trinité « le 29 novembre 1686 a été ensevelie le corps de feu Marguerite Beziau veufve feu Vincent Guillot »

**Vincent GUILLOT** °ca 1613 †S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 17.9.1660 Fils de René GUILLOT et de Madeleine SAILLAND (selon les actes notariés) x S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 28 novembre 1641 Marguerite BEZIAU †Angers la Trinité 29 novembre 1686

1-Suzanne GUILLOT °S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 11.10.1642 Filleule de noble homme messire Louis de Ribier écuyer S<sup>r</sup> de Boisse et de h. femme Anne Guerin

2-Jean GUILLOT °S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 20 octobre 1644 « a été baptisé Jean fils de Vincent Guillot et de Marguerite Besiau a été parrain **Mathurin Besiau [c'est la seule trace proche de Marguerite Beziau]** et Jeanne Guillot marraine »

3-Marguerite GUILLOT °S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 14.10.1646 Filleule de h. h. Marc Hubon (s) et de Jacqueline Foucher x1 S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 31.5.1678 Jean **COULEON** x2 S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 15.8.1687 Mathurin **SAUCEREAU** Dont postérité suivra

4-Vincent GUILLOT °S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 3 février 1648 Filleul de Me Maurice Rivault prêtre et de Marie Tesnier **[c'est la femme de Denis Guillot]** x S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 31.5.1678 Marguerite COULEON Dont postérité suivra

5-Françoise GUILLOT °S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 30 novembre 1650 « a été nommée Françoise fille de Vincent Guillot et de Marguerite Besizu a été parrain Pierre Pihoué et marraine Françoise Baudriller » x S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 3.2.1680 Jacques **GUILLOT** Fils de Jacques & Jeanne Proustier Dont postérité suivra

### Marguerite Guillot 1x J. Couleon 2x M. Saucereau

Remariage en présence de Pierre Saucereau prêtre du marié, Helie Saucereau son oncle, de la paroisse de Gresillé, Jacques Martin parent dudit Saucereau de Thouarcé, Vincent Guillot frère de la mariée (ns)

« Le 17 avril 1687<sup>13</sup>, Mathurin Saucereau vigneron et Marguerite Guillot sa femme, auparavant veuve de Jean Couleon, demeurant à St Alman à St Jean des Mauvrets, avaient fait un contrat de mariage par lequel elle apporterait 60 L payée par ses enfants. Elle reconnaît qu'il a apporté 66 L en monnaie, et un manteau de serge grise doublé de rats estimé 12 L, un justaucorps, un haut de chausse de pareille serge estimés 14 L, et plusieurs habits, linge, hardes et ustanciles. »

**Marguerite GUILLOT** °S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 14.10.1646 Fille de Vincent GUILLOT & de Marguerite BEZIAU x1 S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 31.5.1678 Jean **COULEON** °S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 3.7.1653 Fils de Jean & †Renée Girardeau, et frère de Marguerite qui suit et fait les Guillot de Gené x2 S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 15.8.1687 Mathurin **SAUCEREAU** Fils de Pierre et de Etienne Chevalier

1-Marguerite SAUCEREAU °S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 3.5.1688 †idem 22.1.1689 Filleule de Mathurin Beziau de St Jean des Mauvrets et de Emerence Saucereau de Ste Gemmes

### Vincent Guillot x1678 Marguerite Couleon

Le registre paroissial de St Jean des Mauvrets ne précise jamais le métier et le lieu-dit.

Vincent Guillot était vigneron au lieu de Chantepie, comme nous l'apprennent quelques rares actes notariés retrouvés. En fait, les notaires sont incomplets. Une série classée à St Jean des Mauvrets donne les archives de Pierre Avril N<sup>ro</sup> royal à Angers résidant à St Jean des Mauvrets, pour la période 1701 à 1715.

<sup>13</sup> AD49-5E90 devant René Cruau notaire de la chatellenie de St Alman,

Une autre série, classée aux Ponts de Cé, donnent quelques rares cotes de notaires seigneuriaux de St Alman.

« Le 26 juillet 1687<sup>14</sup> Vincent Guillot vigneron et Marguerite Couleon sa femme, font un échange avec Charles aussi vigneron, tous deux D<sup>t</sup> au lieu de Chantepie à St Jean des Mauvrets. Charles Couleon lui cède un lopin de terre au lieu de la Basse Lhommaye à St Jean des Mauvrets, joignant d'un côté le jardin de Jean Couleau d'autre côté le jardin dudit Guillot aboutant le pastis et d'autre bout le jardin de François Durau, et en échange, Vincent Guillot lui cède le 1/4<sup>e</sup> d'une ouche de patis audit lieu de l'Hommaye »

« Le 29 octobre 1689<sup>15</sup>, noble homme Jean Foussier S<sup>r</sup> de la Dotte et de Chantepie, D<sup>t</sup> à Angers paroisse St Martin, reproche à Vincent Guillot et Charles Couleon vignerons D<sup>t</sup> à Chantepie à St Jean des Mauvrets, d'avoir commis des malversations sur la closerie de Chantepie en abattant plusieurs bestiaux, cerisiers et autres arbres même les hayes dudit lieu. Il a fait dresser un procès verbal par Nail sergent royal et le dédomagement, y compris les frais du PV sont estimés à 38 L pour les arbres et pour les bestiaux ils devront 30 L »

En 1712 il s'est retiré à Angers, et vend sa maison : « Le 4 janvier 1712<sup>16</sup> Vincent Guillot, vigneron, et Marguerite Couleon sa femme, demeurant au faubourg de Bressigné paroisse St Michel de la Paluds, vendent pour 260 L à Mathurin Sancereau vigneron D<sup>t</sup> au Boys d'Angers à St Jean des Mauvrets, une maison composée d'une chambre basse à Cheminée et four, une autre petite chambre en laquelle y a aussi cheminée, une étable au bout de ladite petite chambre, lesquelles petite chambre et étable composaient ensemble une chambre qui a été séparée en 2 par un petit mur sous la poutre, sur lesquelles chambres y a un plancher et sur ladite étable il n'y a pas de plancher, le tout couvert d'ardoise, et, un petit apentis proche le portail, le tout enfermé de vieilles murailles, situé à Saint Alman à Saint Jean des Mauvrets, joignant d'un côté le jardin de Jean Couleon d'autre une ruelle pour aller à la fontaine de Saint Alman, abouté le chemin de l'église de St Alman à ladite fontaine »

Puis Vincent Guillot meurt, et sa veuve est domestique à Chantepie à Saint Jean des Mauvrets. Ce lieu est une seigneurie avec logis noble, fuie couverte, double jardin et chapelle, appartenant à la famille Foussier. Voici l'acte qui nous l'apprend : « Le 30 septembre 1715 d<sup>vt</sup> Pierre Avril N<sup>re</sup> royal à Angers résidant à St Jean des Mauvrets, Marguerite Couleon veuve de Vincent Guillot demeurant domestiquement à la maison de Chantepie à St Jean des Mauvrets, baille à ferme pour 3 ans à 40 L la 1<sup>ère</sup> année puis 32 L/an, à Charles Couleon et René Bouin vignerons D<sup>t</sup> à St Jean des Mauvrets, un lopin de vigne contenant 4 boisselées, un autre contenant un quartier, le tout au clos de vigne des Genayes à St Jean des Mauvrets » (AD49 Pierre Avril N<sup>re</sup> royal)

Mathurin, notre ancêtre, n'a que 14 ans lorsqu'il perd son père, et c'est donc sa mère qui l'a mis en apprentissage chez un taillandier-serrurier, lui offrant ainsi l'occasion de monter socialement.

Marguerite Couleon est inhumée « le 29 septembre 1721 Marguerite Couleon veufve de defunt Vincent Guillot âgée de 78 ans décédée d'hier a été inhumée dans le petit cimetière de cette paroisse en présence de Charles Couleon son frère Charles Chastelais son gendre et plusieurs autres qui ont dit ne savoir signer »

**Vincent GUILLOT** °StJean-des-Mauvrets 3.2.1648 †/1715 Fils de Vincent GUILLOT & de Marguerite BEZIAU  
x StJean-des-Mauvrets 31 mai 1678 Marguerite COULEON °StJean-des-Mauvrets 28 décembre 1649  
†Saint-Jean-des-Mauvrets 29 septembre 1721 fille de Jean et Renée Girardeau

1-Vincent GUILLOT °StJean-des-Mauvrets 28.5.1679 †2.9.1679

2-Marguerite GUILLOT °StJean-des-Mauvrets 15.3.1681

3-Marie GUILLOT °StJean-des-Mauvrets 24.1.1683 †3.3.1683 Filleule de Charles Couleon **[oncle maternel]**  
fils de †Jean Couleon et de Renée Girardeau, et de Marguerite Guillot **[tante paternelle, et tante**  
**maternelle par alliance]** femme de Jean Couleon de cette paroisse

4-Vincent GUILLOT °StJean-des-Mauvrets 12.4.1685 Filleul de René Dubois (s) **Me savetier careleur en cuir**  
D<sup>t</sup> à Angers paroisse de la Trinité, et de Jeanne Guillot de St Jean des Mauvrets

<sup>14</sup> AD49-5E90 devant René Cruau notaire de la chatellenie de St Alman

<sup>15</sup> AD49-5E90 devant René Cruau notaire de la chatellenie de St Alman

<sup>16</sup> AD49-5E33 devant Pierre Avril notaire royal à Angers résidant à St Jean des Mauvrets

- 5-Susanne GUILLOT °StJean-des-Mauvrets 4.4.1688 Filleule de Me Lucas Reverdi M<sup>d</sup>, et de D<sup>elle</sup> Suzanne Richaudeau (s) en présence de Mr de Le Dottée (s) Mr Richaudeau (s) et Mr des Plante, et il y a une signature Guillot
- 6-Mathurin GUILLOT °StJean-des-Mauvrets 26.12.1691 Filleul de Mathurin Beziau (s) et de Françoise Guillot tous de St Jean des Mauvrets x 1722 Françoise HUET Dont postérité suivra

### Mathurin Guillot x 1722 Françoise Huet

Mathurin Guillot est celui qui quitte S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets au Sud d'Angers pour Gené, près du Lion d'Angers au Nord d'Angers.

Il est **maréchal en œuvres blanches**, c'est-à-dire taillandier, fabricant de petits outils et serrures [Voir les métiers de la forge](#). Il vit au bourg de Gené près du Lion d'Angers [Voir Gené](#)

Il épouse en 1722 la fille de l'hôtelier, Françoise Huet. Lors du mariage, Françoise a 20 ans et Mathurin 31 ans n'a plus ses parents, aussi il est assisté d'un cousin germain, René Guillot, qui demeure à la Motte Ferchaud au Lion-d'Angers, et de sa nièce Marguerite Fernand qui demeure à Angers StMaurille. Françoise Huet va lui donner 13 enfants, et lui survivre 34 ans.

Mathurin arrondit ses fins de mois en prenant à ferme des biens qu'il gère. Le 20 septembre 1738 il est fermier de la métairie de Barbetorte à Gené et la baille à 1/2 à Jean Menard métayer et Renée Gasnier son épouse (AD49 d<sup>vt</sup> René Pouriaz N<sup>re</sup> Royal).

Mathurin fabrique aussi des serrures. Le 11.1.1736 il encaisse 64 L 7 s pour « la ferrure d'une charte et avoir rechargé l'esseul d'icelle tant pour le fer dudit ouvrage que pour l'avoir travaillé et placé dans ladite charte » chez François Rousseau métayer à la métairie de Champiré à SteGemmes (AD49 d<sup>vt</sup> René Pouriaz N<sup>re</sup> Royal).

**Mathurin GUILLOT** °StJean-des-Mauvrets 28.11.1691 †Gené 30.1.1747  fils de Vincent GUILLOT et Marguerite COULEON x Gené 24 novembre 1722 Françoise HUET °Gené 18.9.1702 †Gené 12.10.1781

a-Françoise GUILLOT °Gené 2.4.1724 †Gené 14 prairial II SA

b-Mathurin GUILLOT °Gené 13.11.1725 x 1757 Madeleine VERGNAULT Dont postérité suivra

c-Pierre GUILLOT °Gené 16.12.1727 x 1756 Marie-Rose FAUCILLON Dont postérité suivra

d-René GUILLOT °Gené 1.12.1729 † Gené 15.11.1734

e-Vincent GUILLOT °Gené 20.6.1732 †Vern-d'Anjou 2.7.1732 En nourrice. Filleul de Claude Huet de St-Pierre d'Angers

f-Vincent GUILLOT °Gené 10.10.1733 x1 Loiré 10.1.1764 Perrine PERRAULT Fille de François & Marie Trouin x2 Françoise MAURICE x3 La Pouëze 1.10.1791 Anne FALIGAN Dont postérité suivra

g-Marie GUILLOT °Gené 3.2.1735

h-Susanne GUILLOT °Gené 27.8.1736 †Vern-d'Anjou 31.12.1736 En nourrice

i-Marguerite GUILLOT °1739 x Gené 28.8.1764 René **AUBERT** °Champigné fils de † Jean et † Marguerite Rousseau

j-Claude GUILLOT °Gené 1.11.1741 †Le Lion-d'Angers 28.7.1742

k-Renée-Perrine GUILLOT °Gené 8.12.1744 x Gené 13.6.1769 Jean **RABEAU** Dont postérité suivra

l-Françoise GUILLOT †Gené 2.6.1794

### Mathurin Guillot x1757 Madeleine Vergnault

Madeleine Vergnault a reçu une éducation remarquable, qu'elle va transmettre, en particulier à ses petits-enfants, qui lui témoigneront une très vive affection.

**Chouanière (la)** : à Gené, 300 m S.E. du bourg. Gentilhommière à Marguerite et Jeanne de Dieusie en 1554 (in C.PORT C. t1, p707), à Jean Guillot en 1813. Le cadastre napoléonien donne un vaste jardin devant une



Madeleine Vernault à la naissance de sa petite-fille  
Aimée Guillot en 1796 à Angers

maison de maître rectangulaire, un jardin en terrasse à l'arrière suivi d'un bois, et dépendances et aireau à gauche.

**Mathurin GUILLOT** °Gené 13.11.1725 †Chazé-sur-Argos 23.11.1791 Fils de Mathurin GUILLOT & de Françoise HUET. Propriétaire M<sup>d</sup> fermier à la Chouanière en Gené x Brain-sur-Longuenée 23 décembre 1757 Madeleine VERGNAULT °Brain-sur-Longuenée 23.8.1735 †Chazé-sur-Argos 4.8.1817 Fille de Pierre, M<sup>d</sup> fermier à Brain-sur-Longuenée, & Madeleine Fourmond  
 1-Mathurin GUILLOT °Chazé-sur-Argos 26.3.1761 x1 1788 Jeanne TRILLOT x2 1794 Jeanne LEMONIER Dont postérité suivra  
 2-Pierre °† 1764  
 3-René Pierre GUILLOT °Chazé-sur-Argos 3.3.1766  
 4-Pierre GUILLOT °Chazé-sur-Argos 17.12.1767 †idem 13.12.1772  
 5-Jean GUILLOT °Chazé-sur-Argos 23.12.1768 x 1794 sa cousine Aimée GUILLOT Dont postérité suivra  
 6-Dominique-Pascal GUILLOT °Chazé-sur-Argos 22.12.1770 x 1793 Françoise RABAUD Dont postérité suivra  
 7-Gaspard-Pierre GUILLOT °Chazé-sur-Argos 5 février 1774 †Le Lion-d'Angers 6 janvier 1844 x 12.1.1802 Marie RABEAU Dont postérité suivra  
 8-Louis-René GUILLOT °Chazé-sur-Argos 9.2.1775 x 1803 Marie DENIS Dont postérité suivra  
 9-François-Elie GUILLOT °ca 1776 cultivateur à la Huteaudière en Brain-sur-Longuenée en 1803

### **Mathurin Guillot 1x J. Trillot 2x J. Lemonnier**

Par son second mariage avec une Lemonnier, ce couple est 2 fois mon collatéral : par les Guillot et par les Lemonnier.

**Mathurin GUILLOT** °Chazé-sur-Argos 26.3.1761 †Loiré 23.4.1810 Fils de Mathurin GUILLOT & de Madeleine VERGNAULT. cultivateur à Loiré x1 Angrie(49) 24.11.1788 Jeanne TRILLOT °Loiré fille de Louis et Anne Cellier x2 Loiré 11.11.1794 Jeanne-Rose LEMONNIER †Loiré (49) 22.9.1815 Fille de François & Magdeleine Cremoux  
 1-François-Gaspard GUILLOT °1796 propriétaire à Angrie à la Veuresière en 1828  
 2-Jeanne Mathurine GUILLOT °Loiré 29 messidor VI (14 juillet 1798) « naissance fille de Mathurin Guillot cultivateur demeurant au bourg, et Jeanne Lemonnier son épouse, en présence de Pierre Lemonnier oncle, et Françoise Rabeau, 23 ans, domiciliée à Chazé, tante de l'enfant » x Loiré 10 février 1823 Charles Hercule **DE LA BROsse FLAVIGNY** Dont postérité suivra  
 3-Aimée Marie GUILLOT (du x2) °Loiré 1.4.1804  
 4-Joséphine Dominique GUILLOT °Loiré 1.4.1804  
 5-Marie Louise GUILLOT °Loiré 14.9.1807 x Chazé-sur-Argos 28.1.1828 Adolphe Alexandre **LEMERCIER** Dont postérité suivra

### **Jeanne Guillot x1823 Charles Hercule de La Brosse**

« Maires de Chazé-sur-Argos<sup>17</sup>. - Élie Meslier, chirurgien, 1792. - Legueu, 1er messidor an VIII, † en prairial XIII. - Guillaume-Pierre Sigogne, 3 messidor an XIII. - Dorange, 1er septembre 1808. - Dominique Guillot, 7 juin 1810. - G.S. Sigogne, 12 octobre 1815. - Joseph Meslier, 5 décembre, † en 1822. - Mathurin Fournier, 7 novembre 1822. - **De la Brosse-Flavigny, 30 août 1826, démissionnaire en 1830.** - Dominique Guillot, 2 octobre 1831. - **De la Brosse-Flavigny, 1843, démissionnaire en 1855.** - **Charles de la Brosse-Flavigny, 1855.** - Camille Parage, 16 octobre 1870 ; en fonction en 1894. » Il semble donc avoir alterné avec son cousin Dominique Guillot.

<sup>17</sup> « Histoire de la baronnie de Candé » par le Comte René de l'Esperonnière, Angers, Lachèse Imprimeur, 1894 <http://www.odile-halbert.com/Paroisse/Lesperonniere1/Lesperonniere-Chaze.pdf>

Mariage à Loiré le 10 février 1823 « en présence de François Gaspard Guillot 26 ans frère de l'épouse, demeurant à Loiré, Jean Guillot 54 ans oncle paternel demeurant à Gené, Dominique Guillot 52 ans, oncle paternel demeurant à Chazé-sur-Argos »



Jeanne Mathurine GUILLOT °Loiré 29 messidor VI (14 juillet 1798) Fille de Mathurin GUILLOT et Jeanne Rose LEMONNIER x Loiré 10 février 1823 Charles Hercule **DE LA BROSSE FLAVIGNY** lieutenant aux Chasseurs du Gard, °Tours (37) 29 nivose IV fils de Jacques Louis de La Brosse Flavigny, officier général (†Tours 13 floréal XIII) et Julien Victoire Guiard présente au mariage

1-Charles Jacques Louis DE LA BROSSE FLAVIGNY °Chazé-sur-Argos 27 décembre 1824 « naissance fils de Charle Hercules de la Brosse Flavigni lieutenant au 1er régiment de chasseurs à cheval, propriétaire, domicilié de cette commune, et de Jeanne Mathurine Guillot, en présence de Louis Guillot, 50 ans, propriétaire au Pont Chauveau de cette commune, oncle (de la mère), et François Gaspard Guillot propriétaire à Angrie, beau frère (du père) »

#### Marie-Louise Guillot x1828 Adolphe Lemercier

Marie Louise GUILLOT °Loiré 14.9.1807 Fille de Mathurin GUILLOT et Jeanne Rose LEMONNIER x Chazé-sur-Argos 28.1.1828 Adolphe Alexandre **LEMERCIER** °Pontvallain (72) 9 therm IX fils d'Antoine et Marie-Jeanne Guichard



Mariage de Marie-Louise Guillot et Adolphe Lemercier en 1828. En présence de Jean Guillot (oncle), François-Gaspard Guillot propriétaire à la Veuresière à Angrie (frère), René Lemercier praticien au Mans (frère de l'époux), Jean-Pierre Havard tanneur à La Flèche (cousin de l'époux) et toutes les signatures ci-dessus que je n'ai pas encore toutes identifiées

### Jean Guillot x 1794 Aimée Guillot

Jean Guillot acquiert la Chouanière à une date encore indéterminée, et il y est « marchand fermier ». La correspondance qu'il entretient en 1813-1814 avec son fils aîné Jean, adolescent réquisitionné par Napoléon aux abois, montre qu'il est en quelque sorte négociant en céréales.

Pendant la Révolution, Jean et sa famille se réfugièrent à Angers, comme l'atteste l'acte de naissance de sa fille Aimée. Il semble avoir habité avec son parent François Denis du côté de la rue Lionnoise et il est probable que Madeleine Vernault, sa mère, devenue veuve, a habité elle-aussi avec lui à Angers.

- Jean GUILLOT** °Chazé-sur-Argos 23.12.1768 †Gené 17 juillet 1840 Fils de Mathurin GUILLOT & de Madeleine VERGNAULT. Maire de Gené en 1830 x Chazé-sur-Argos 3 mars 1794 sa cousine Aimée GUILLOT °Lion d'Angers 9.11.1773 †Gené 10.7.1835 fille de Pierre et Marie Rose Faucillon
- 1-Jean-Mathurin GUILLOT °Lion d'Angers 22 novembre 1794 Garde d'honneur a 18 ans, part à Mayence et est décédé au front disparu après blessure à Reims le 23 mars 1814
  - 2-Aimée GUILLOT °Angers 14 thermidor IV (1796) †Gené 6.7.1879 célibataire, **SP**
  - 3-Arsène
  - 4-Dominique-Pierre GUILLOT °Gené 29 avril 1806 †La Chapelle-sur-Oudon 27 juillet 1864 x 1832 Perrine-Marie MARION Dont postérité suivra
  - 5-Esprit-Victor GUILLOT °Gené 23 avril 1814 x Noëllet 18 avril 1842 Joséphine-Flavie JALLOT Dont postérité suivra

Naissance d'Esprit-Victor-Louis-Jean Guillot à Gené le 22.4.1814. Pierre Fouillet maire accueille à 6 h du soir le lendemain 23 Marie-Rose Guillot femme de Guillaume Rabeau (50 ans, tante au maternel, demeurant à la Selle-Craonnaise en Mayenne), Dominique Guillot (oncle), Rose Esnault veuve Guillot de la Fuite de Gené (la veuve du massacré par les Chouans à Marans), Gaspard Guillot (oncle), P. Guillot de la Fuite (sans doute un fils de Rose Esnault), F. Guillot, Aimée Guillot (sœur), J. Guillot (père), Flavie et Marie Rabeau (sans doute des cousines), F. Guillot, F. Guillot

### Dominique Guillot x1832 Perrine Marion

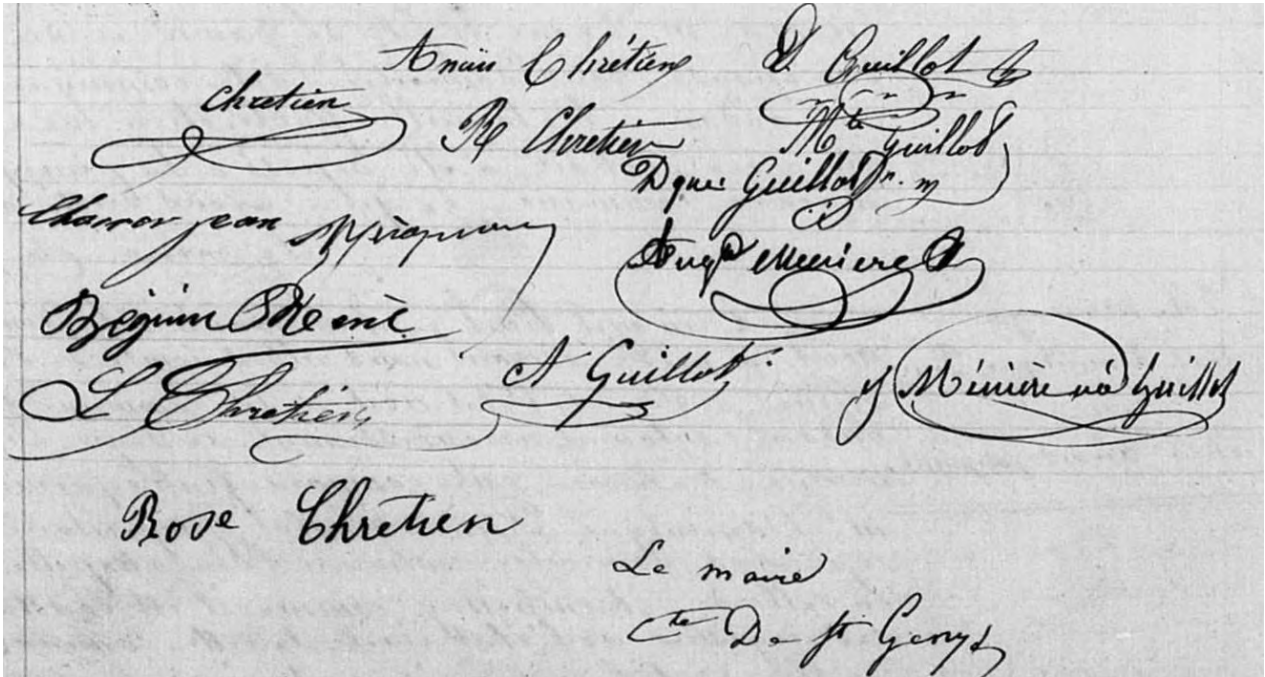
Il est inhumé « domicilié à la Marionnière à La Chapelle-sur-Oudon, propriétaire, âgé de 57 ans, né à Gené, fils de Jean Guillot et Aimée Guillot ses père et mère, décédés, époux de Perrine Marion, en présence de Dominique Pierre Guillot âgé de 31 ans propriétaire au Perrin à La Chapelle-sur-Oudon, son fils »

**Dominique-Pierre GUILLOT** °Gené 29.4.1806 †La Chapelle-sur-Oudon 27 juillet 1864 Fils de Jean GUILLOT & de sa cousine Aimée GUILLOT x La Chapelle-sur-Oudon 27 février 1832 Perrine-Marie MARION Fille de Pierre & Perrine Maignan

1-Dominique GUILLOT °Chambellay ca 1833 x La Chapelle-sur-Oudon 26.8.1860 Anaïs CHRETIEN Dont postérité suivra

### Dominique Guillot x1860 Anaïs Chretien

Mariage à La Chapelle-sur-Oudon « le dimanche 26 avril 1860 à midi devant nous Albert comte de st Genys maire de La Chapelle-sur-Oudon, ont comparu Mr Dominique Pierre Guillot, propriétaire, âgé de 27 ans, domicilié à La Chapelle-sur-Oudon, né à Chambellay, fils de Mr Dominique Guillot, propriétaire et de madame Perrine Marie Marion domiciliés à La Chapelle-sur-Oudon, et Mademoiselle Anaïs Joséphine Chrétien, sans profession, âgée de 19 ans, domiciliée à La Chapelle-sur(Oudon, née en celle de Houssay, arrondissement de Château-Gontier, fille mineure de Mr Pierre Julien Chrétien, régisseur des biens de Mr le duc de Filz de James et de madame Rose Gaudin, ici présents pour assister et autoriser leur fille... en présence de Mr Arsène Meignan notaire à Segré, y domicilié, cousin du futur, âgé de 44 ans, Auguste Menière, bibliothécaire de la Société Industrielle d'Angers, y domicilié, âgé de 62 ans, cousin du futur par alliance, Jean Charon meunier âgé de 29 ans, cousin par alliance du futur, domicilié de La Chapelle-sur-Oudon ... »



- Dominique GUILLOT** °Chambellay 21 février 1833 †La Chapelle-sur-Oudon 27 avril 1876 x La Chapelle-sur-Oudon 26 avril 1860 Anaïs CHRETIEN °Le Houssay(53) ca 1841 Fille de Pierre & Rose Gaudin
- 1-Pierre-Dominique-Maxime GUILLOT †La Chapelle-sur-Oudon 2 mars 1864 « âgé d'un an et 10 mois né à la Lorie en cette commune et domicilié au Perrin fils de Dominique Pierre Guillot et Anaïse Chrétien »
- 2-Pierre-Dominique-Jean GUILLOT °La Chapelle-sur-Oudon 2 janvier 1865 « né au château de la Lorie, fils de Dominique Pierre Guillot, propriétaire, âgé de 31 ans, demeurant au lieu dit le Pairain en cette commune, et de Anaïze Chretiene son épouse sans profession, âgée de 23 ans, domiciliée au Pairain » x (on sait qu'il est marié par une mention en marge de sa naissance, illisible)
- 3-Rose-Marie-Léontine GUILLOT °La Chapelle-sur-Oudon 28 mars 1867 « fille de Dominique Pierre Guillot propriétaire âgé de 33 ans domicilié au Perrain en cette commune et de dama Anaïse Joséphine Chrétien son épouse âgée de 25 ans sans profession » †Paris 11ème 28 juin 1900 (selon mention en marge de sa naissance) x Paul Ernest **OLIVIER** (selon mention en marge de sa naissance)
- 4-Georges-Emile-Joseph-Dominique GUILLOT °La Chapelle-sur-Oudon 7 novembre 1869 †idem 22 novembre 1869
- 5-Marie-Françoise-Joséphine-Emilie GUILLOT °La Chapelle-sur-Oudon 14 novembre 1871 « fille de Dominique Pierre Guillot, propriétaire, domicilié au Perrain en cette commune, et de Anaïse Joséphine Chrétien son épouse sans profession - en marge : décédée La Chapelle-sur-Oudon 23 octobre 1958 sans mention d'un mariage » x La Chapelle-sur-Oudon 21 septembre 1891 Charles **BEGUIN** °ca 1860 Fils de René & Marie Desmats

### Esprit-Victor Guillot x1842 Joséphine Jallot

Esprit-Victor Guillot est né 4 semaines après la disparition de Jean, son frère aîné, au front à Reims en 1814, disparition qu'aucun acte de décès n'accompagne. Sa naissance fut l'objet d'une grande réunion des Guillot, car 23 heures après la naissance ils sont même venus de La Selle-Craonnaise distante de 37 km. La naissance a eu lieu le soir à 19 h et il a fallu prévenir tôt le lendemain matin, à cheval. On n'hésitait pas à se mettre en route en voiture à cheval aussi rapidement, car il a 3 femmes venues de si loin.

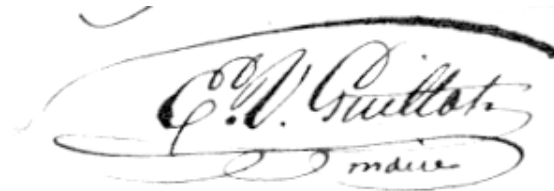
Le décès d'Esprit-Victor restera lui aussi une énigme, différente de celle de son frère. Il est indiqué en marge de la naissance « classé au B<sup>n</sup> n°2 de Corbeil le 30 août 1864 » et malgré toutes mes recherches dans toutes les communes portant le mot Corbeil, je n'ai rien trouvé à ce jour. **A cet effet, je reproduis ci-contre cette mention, dans l'espoir qu'un jour quelqu'un m'apportera des lumières.**



Esprit-Victor s'allie aux Jallot, famille de notables par la tannerie. Il va d'ailleurs marier une de ses filles aux Jallot, avec cousinage, et cette branche de la famille, aujourd'hui perdue de vue depuis environ 100 ans, est présumée plus aisée que la mienne, car on m'a montré au Pouliguen sur le port, leur beau chalet.

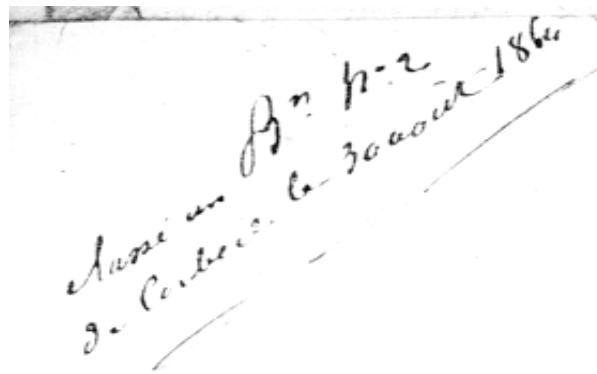
Une autre fille sera religieuse, et la dernière, Aimée, sera héritière de sa tante Aimée Guillot sans alliance. C'est sans doute cet héritage qui va la doter, mais rien n'explique à ce jour, comment son mariage avec un Clissonnais a pu être arrangé ! Le mariage eut lieu à Segré, soit à 80 km de Nantes elle-même à 29 km de Clisson, soit 109 km au total.

Esprit-Victor était déjà décédé et sa veuve s'était retirée à Segré où elle est inhumée.



*Esprit-Victor ajoutait son titre de maire à sa signature dans les actes d'état-civil de sa commune*

*ci-contre mention en marge de la naissance d'Esprit-Victor (normalement, selon les pratiques de l'époque, la mention en marge et celle du décès)*



**Esprit-Victor-Louis-Jean GUILLOT** °Gené 23.4.1814 †ca 1864 Fils de Jean GUILLOT & de sa cousine Aimée GUILLOT. Maire de Gené. Neveu de Marie-Rose Guillot °ca 1764 épouse de Guillaume Rabeau de la Selle-Craonnaise x Noëllet 18 avril 1842 Joséphine-Flavie JALLOT °Noëllet 23.4.1814 †Segré 30.12.1902 fille de René-Guillaume et Elisabeth Jallot

1-Joséphine Aimée GUILLOT °Gené 6.8.1844

2-Marie Victoire GUILLOT °Gené 17.9.1846 x Emile **JALLOT** son cousin

3-Victorine-Emilie GUILLOT °Gené 8.12.1852 religieuse dans la communauté de StFrambault-du-Lassay, **SP**

4-Aimée-Alexandrine GUILLOT °Gené 14.11.1855 x Segré 22 novembre 1881 Charles **AUDINEAU** dont postérité suivra

### **Aimée Guillot x1881 Charles Audineau**

**Aimée-Alexandrine GUILLOT** °Gené 14.11.1855 †Nantes 21.6.1922 Fille de Esprit-Victor GUILLOT & de Joséphine JALLOT. x Segré 22 novembre 1881 Charles **AUDINEAU** °Clisson 12.4.1835 †Nantes 2.10.1909 Boulanger rue Contrescarpe à Nantes

1-Charles AUDINEAU °Clisson 8.9.1882 vivait 14 rue Bonne Louise en 1920 x /1912 Jeanne BICHON )( & lui remarié Dont postérité BOUSSIER

2-Aimée AUDINEAU °Nantes 28.8.1886 Dont postérité GUILLOUARD, HALBERT

3-Alfred AUDINEAU °Nantes 21.10.1890 Bossu, il vit avec sa mère en 1918 au 115 rue de Rennes, puis a disparu

**Aimée Audineau x1907 Edouard Guillouard****Dominique-Pascal Guillot x1793 Françoise Rabaud**

Dominique Guillot épouse sa cousine germaine. Voici leur C<sup>t</sup> de mariage, qui atteste une grande aisance : Le 26.11.1793, Madeleine Vernault veuve de Mathurin Guillot M<sup>d</sup> fermier et Dominique Paschal Guillot son fils M<sup>d</sup> fermier D<sup>t</sup> au Pont Chauveau à Chazé-sur-Argos, et Jean Rabeau M<sup>d</sup> fermier veuv de Renée Perrine Guillot, et Françoise Mathurine Rabeau leur fille D<sup>t</sup> à Ste Gemmes près Segré. Il apporte 10 000 L à valoir sur la succession de †Mathurin Guillot son père, elle 5 500 L. L'acte est passé en la maison du Pont-Chauveau au bourg de Chazé-sur-Argos, demeure de Madeleine Vernault, en présence de François Morel boulanger, Pierre Lardeux, Mathurin Guillot, Jean Guillot Gaspard Guillot et Louis Guillot frères du futur, François Denis oncle du futur, Jean Rabeau, Vincent Rabeau, Guillaume, Marie Rabeau frère et sœur de la future, François Chauveau cousin des futurs, Anne Guillot cousine germaine des futurs (AD49 Champroux N<sup>re</sup>)

Dominique Guillot est maire de Chazé-sur-Argos de 7.6.1810 au 12.10.1815 puis du 2.10.1931 à 1843.

**Chazé-sur-Argos** : à 35 km au N.O. d'Angers. La mairie est construite en 1834, sous Dominique Guillot. Il s'oppose cependant à la création d'une école, et C. Port décrit Chazé comme « *l'une des communes les plus longtemps réfractaires à l'enseignement et le 1<sup>er</sup> conseil municipal élu après 1830 exigeait même pour s'y laisser installer l'engagement préalable de l'administration supérieure de n'y souffrir aucune école.* »

Outre le château de Raguin du 15<sup>e</sup>. inscrit avec ses chambres dorées du 17<sup>e</sup>, les 1050 Chazéens possèdent une église romane fortement remaniée au 19<sup>e</sup> au beau clocher carré fortifié rappelant ceux de Mayenne angevine.

**Dominique-Pascal GUILLOT** °Chazé-sur-Argos 22.12.1770 †1843/ Fils de Mathurin GUILLOT & de Madeleine VERGNAULT. cultivateur à la Ferrière x Chazé-sur-Argos 26.11.1793 sa cousine Françoise-Mathurine RABAUD °S<sup>te</sup>Gemmes-d'Andigné 25.4.1772 †Chazé-sur-Argos 20.11.1830 fille de Jean et Renée Guillot

1-Françoise-Adélaïde GUILLOT °Angers 7 Prairial VII (1799) x 1817 Frédéric **PARAGE** Dont postérité suivra

**Françoise-Adélaïde Guillot x1817 Frédéric Parage**

Leur mariage : « Frédéric-François Parage est dit né à Juvardeil 9 floréal V fils de Jean propriétaire à Juvardeil & †Marie Lasseron, neveu de Louis-François Parage curé de Fromentières près Château-Gontier 60 ans, frère de Jean-Baptiste Parage propriétaire à la Previère à Juvardeil 25 ans, avec Françoise-Adélaïde Guillot °Angers 5 prairial VII fille de Dominique-Gaspard (sic) & Françoise-Mathurine Rabeau domiciliés à Chazé-sur-Argos, nièce de Jean Guillot propriétaire à Gené 48 ans, nièce de Gaspard Guillot propriétaire à Brain-sur-Longuenée 44 ans »

La famille Parage va s'illustrer dans l'agriculture, en introduisant des méthodes modernes sur ses terres. Elle est au Ménil avant la Révolution, et est probablement liée aux PARAGE alliés des JALLOT, qui sont à Fontaine vers 1767.

Les Parage s'intallent à Juvardeil vers 1794 où naît Frédéric-François Parage en 1797, et non à Durtal comme le donne C. Port. Frédéric, docteur en droit, membre du conseil municipal d'Angers de 1861 à 1870, adjoint au maire depuis 1865, membre du Conseil Général le 19.6.1864, président de la Société Industrielle, est un ami des arts et des artistes, musicien lui-même, élégant et très entraînant, il applique dans son domaine modèle de la Roche-d'Iré des méthodes modernes qui le mettent au 1<sup>er</sup> rang de l'agriculture (selon C. Port).

Le petit-fils de Françoise-Adélaïde Guillot et Frédéric Parage perd sa femme tragiquement le 4.5.1897 dans l'incendie du Bazar de la Charité. C'est grâce à l'ouvrage de Pierre Nicolas « Martyrologie du Bazar de la Charité, incendie du 4.5.1897 », paru en 1999, que M<sup>me</sup> Mézin a retrouvé cette branche descendante.

En ce concerne Camille Parage et les chevaux, je pense qu'il s'agit de la famille Parage évoquée en 1999 à Noëllet par Mr Petitjean comme ayant possédé au 19<sup>e</sup> beaucoup de relais de poste vers Paris. Ceci reste à vérifier car il y a aussi la branche de Noëllet !

Pierre-Louis PARAGE °Daon 26.9.1725 †Soulaire Fils de Louis °Juardeil 9.4.1682 †Daon 7.3.1733 x Françoise LEMOTHEUX Fille de Jacques-Christophe °20.4.1691 †Ménil 12.3.1760 & Françoise Lancholon °1708 †Ménil 23.11.1788  
 1-Louis-François PARAGE °Ménil(53) 1756 †1817/ « vicair de Daon, s'intalle curé à Ménil le 8.1.1789, refuse tout serment & peut administrer publiquement la paroisse jusqu'après le 12.9.1791, date de son dernier acte. » (A. Angot, t2 p233)  
 2-Pierre PARAGE °ca 1753 M<sup>e</sup> fermier du canton de StMartin-du-Bois en 1797  
 3-Urbain PARAGE Cité comme laboureur à Fontaine en 1817  
 4-Jean-André PARAGE °Ménil 25.6.1760 †Juardeil 20.3.1823 M<sup>e</sup> fermier à La Fellière à Juardeil en 1817 x Ménil 5.7.1790 Marie LASSEROUX °Ménil 10.1.1766 †Juardeil 17 brumaire X Fille de Charles & Marie Louise Brillet.  
 41-Jean-Baptiste PARAGE °ca 1793 Cité à Juardeil en 1817  
 42-Charles-François PARAGE °Juardeil 21 pluviôse II (1794)  
 43-Frédéric-François PARAGE °Juardeil 9 Floréal V Dont postérité ci-dessous  
 44-Marie-André PARAGE °Juardeil 9 frimaire VII Aucune naissance après elle à Juardeil

**Françoise-Adélaïde GUILLOT** °Angers 7 Prairial VII (1799) Fille de Dominique-Pascal GUILLOT & Françoise RABAUD x Chazé-sur-Argos 20.6.1817 Frédéric-François **PARAGE** °Juardeil(49) 9 Floréal V †Angers 17.4.1850 Fils de Jean demeurant à Juardeil & Marie Lasseron. Propriétaire à la Roche d'Iré.  
 1-Frédéric PARAGE °Champigné-sur-Sarthe 23.7.1818 x 1842 Adélaïde FARRAN Dont postérité suivra  
 2-Camille PARAGE Maire de Chazé-sur-Argos Propriétaire au Chateau des Peltrais d'un Haras renommé Je pense que c'est lui que C. Port donne maire de Chazé-sur-Argos de 1870 à 1874.  
 3-Valentine-Françoise PARAGE °Champigné 19.2.1821 x 1842 André **HAWARD** Dont postérité suivra

### **Frédéric Parage x1842 Adélaïde Farran**

**Frédéric PARAGE** °Champigné-sur-Sarthe 23.7.1818 †Angers 30.3.1874 Fils de Frédéric-François PARAGE & de Françoise-Adélaïde GUILLOT. propriétaire à la Roche d'Iré x Angers 18.6.1842 Adélaïde FARRAN †lui/  
 1-Félix PARAGE Propriétaire à la Roche d'Iré qu'il vend en novembre 1892 à Mr Bordeaux gendre de Mr Blaviel (in AD49 fichier Cesbron-Lavau) x N. ARTUS  
 2-Marie-Adélaïde PARAGE °Angers 19.9.1852 †idem 4.1.1871 x Angers 22.2.1870 Marie-Michel-Félix **MABIT** Avocat

### **Valentine Parage x1842 André Haward**

**Valentine-Françoise PARAGE** °Champigné 19.2.1821 †Angers 27.3.1907 Inhumée dans le carreau de la chapelle Bonne Dame de Pitié du Ranton x Angers 26.4.1842 André-Edouard **HAWARD de la Blotterie** °Loudun 19.10.1808 †idem 10.11.1886 Fils de Jean-Edouard-Louis & Marie-Angélique-Aurélie Texier  
 1-Edouard-Jean-Eugène-Frédéric-Camille Comte HAWARD de la Blotterie °Angers 22.5.1843 x Paris 8<sup>e</sup> 19.4.1870 Emilie-Théodore-Jeanne ODART de Rilly Dont postérité suivra

### **« Camille » Haward x1870 Emilie Odart**

**Edouard-Jean-Eugène-Frédéric « Camille » Comte HAWARD de la Blotterie** °Angers 22.5.1843 †Château de Lyrec (Bignoux, Vienne ?) 21.10.1928 Conseiller de Préfecture de l'Ariège puis de la Creuse, sous-préfet de Loudun, Issoudun, Fontainebleau, Bouais, préfet des Landes puis de l'Aveyron x Paris 8<sup>e</sup> 19.4.1870 Emilie-Théodore-Jeanne ODART de Rilly °Tours 26.5.1850 †Paris 8<sup>e</sup> 4.5.1897 Une des 125 victimes de l'incendie du Bazar de la Charité. Inhumée au Ranton, obsèques à StHonoré d'Eylau le 8. Fille de André-Henri-Paul Marquis de Rilly & de Marie-Clotilde Vallet de Villeneuve  
 1-Clotilde-Marie-Jeanne «Andrée» HAWARD DE LA BLOTTERIE °Paris 25.2.1872 †Metz (Moselle) 27.8.1965 En religion Sœur Thérèse des Filles de la Charité de StVincent-de-Paul. Supérieure de l'école StVincent à Ismaïlia (Egypte)  
 2-Marie-Pauline HAWARD DE LA BLOTTERIE °Fontainebleau 10.8.1873 x Paris 6<sup>e</sup> 3.7.1895 Jean-François Marquis **de RASILLY** Dont postérité suivra  
 3-Jeanne-Alphonsine-Eugénie-Marie «Émilie» HAWARD DE LA BLOTTERIE °Douai 5.1.1877 SA  
 4-Marie «Camille» HAWARD DE LA BLOTTERIE °Paris 8<sup>e</sup> 21.5.1883 Dont postérité

**Marie-Pauline Haward x J.F. de Rasilly**

**Marie-Pauline HAWARD DE LA BLOTTERIE** °Fontainebleau 10.8.1873 Fille de « Camille » HAWARD de la Blotterie et de Emilie ODART de Rilly x Paris 6° 3.7.1895 Jean-François Marquis **de RASILLY** °Paris 7° 9.1.1867 †château de Lyrec 20.4.1942 Fils Michel, auteur de la généalogie de la famille de Rasilly, & Clotilde Robert de Saint-Vincent

- 1-Andrée de RASILLY °Paris 16° 21.6.1896 †23.6.1896
- 2-Auriane-Octavie Louise Marie Jeanne de RASILLY °Paris 16° 23.5.1898 Dont postérité
- 3-Marie-Jeanne-Clotilde-Françoise de RASILLY Dont postérité
- 4-Marie-Emilie-Michelle-Elisabeth de RASILLY SA
- 5-Marie-Renée-Camille-Nelly de RASILLY SA

**Gaspard Guillot x1802 Marie Rabeau**

Propriétaire à Chazé-sur-Argos, négociant rue du Val de Maine à Angers en 1803.

Il vit en 1809 & en 1817 à la **Maison Blanche** à **Brain-sur-Longuenée**

Le 19 vendémiaire XI<sup>18</sup>, contrat de mariage entre Gaspard Pierre Guillot fils de †Mathurin et de Madeleine Vernault, D<sup>†</sup> avec elle, avec Marie Rabeau fille de Jean Pierre propriétaire et †Renée Perrine Guillot, D<sup>†</sup> au bourg de Ste Gemmes. Il apporte 10 000 F et elle 6 000 F

Il est inhumé au Lion-d'Angers le 6 janvier 1844 « sont comparus Me Pierre Hilarion Denis, propriétaire, âgé de 60 ans, cousin du décédé, et Léie Honoré Deslandes, greffier de justice de paix, âgé de 32 ans, demeurant tous deux au Lion-d'Angers, lesquels nous ont déclaré que Mr Gasmard Guillot, rentier, âgé de 70 ans, demeurant en cette ville Grande Rue, né en la commune de Chazé-sur-Argos, fils légitime de défunts Mathurin Guillot et Magdeleine Vernault, veuf de (blanc) Rabeau, était décédé hier à 7 h du soir »

**Gaspard-Pierre GUILLOT** °Chazé-sur-Argos 5 février 1774 †Le Lion-d'Angers 6 janvier 1844 Fils de Mathurin GUILLOT & de Madeleine VERGNAULT. x S<sup>te</sup>Gemmes-d'Andigné 12 janvier 1802 Marie RABEAU Fille de Jean & Renée Guillot

- 1-Aimée-Dominique-Marie GUILLOT °Brain-sur-Longuenée 13 thermidor XIII †idem 2 nivose XIV à 5 mois.
- 2-Dominique GUILLOT °Chazé-sur-Argos 10.8.1819
- 3-Félix-Jean GUILLOT °Chazé-sur-Argos 18.1.1810
- 4-Théodine-Irma GUILLOT °Chazé-sur-Argos 28.5.1811

**Louis Guillot x 1803 Marie Denis**

Le C<sup>†</sup> de mariage est passé à la Hinnebaudière (à Brain-sur-Longuenée) le 3 prairial XI entre Louis René Guillot fils de †Mathurin Guillot et de Magdeleine Vernault, D<sup>†</sup> à la maison du Pont Chauveau à Chazé sur Argos, avec Marie Magdeleine Denis fille de François M<sup>d</sup> fermier et de Mathurine Françoise Vernault D<sup>†</sup> à la Hinnebaudière à Brain sur Longuenée. Il aura 7 000 F et elle 2 000 F (AD49 Champroux N<sup>re</sup> royal à Segré)

Au mariage civil sont présents : « Mathurin Guillot D<sup>†</sup> au Bourg de Loiré, cultivateur, 42 ans, frère de l'époux, Dominique Gaspard Guillot, D<sup>†</sup> à Angers Val de Maine, négociant, 31 ans, frère de l'époux, François Elie Denis, D<sup>†</sup> à la Himbaudière à Brain, cultivateur, 27 ans, frère de l'épouse, Elie Florent Denis, D<sup>†</sup> à angers rue Lionnaise, fabricant de mouchoirs, 24 ans, frère de l'épouse, et bcq signatures »

**Louis-René GUILLOT** °Chazé-sur-Argos 9.2.1775 Fils de Mathurin GUILLOT & de Madeleine VERGNAULT x Brain-sur-Longuenée 8 floréal XI Marie DENIS fille de François et Mathurine-Françoise Vergnault  
 1-Marie-Madeleine GUILLOT °Chazé-sur-Argos 18.2.1804 x Chazé-sur-Argos 25.11.1828 François **BODIN**  
 2-Hortense GUILLOT °Chazé-sur-Argos 5.2.1805 †Chazé 2.10.1811

<sup>18</sup> AD49 Champroux notaire royal à Segré

- 3-Louis-Jean GUILLOT °Chazé-sur-Argos 13.3.1806 †idem 17.10.1811
- 4-Louise-Florence Dominicaine GUILLOT °Chazé-sur-Argos 13.5.1807
- 5-Elie Auguste GUILLOT « Chazé-sur-Argos le 22 novembre 1840 ... sont comparus Elie Auguste Guillot propriétaire demeurant en ce bourg âgé de 31 ans, né en cette commune le 2 décembre 1809 fils de feu Louis Guillot décédé en cette commune le 20 octobre 1839 et de feu Marie Madeleine Denis décédée en cette commune le 10 mai 1820, et Cécile Françoise Grosbois âgée de 20 ans, née en cette commune le 24 novembre 1819 fille de Bernard Grosbois âgé de 56 ans boulanger demeurant en ce bourg et de feu Marguerite Bottier décédée en cette commune le 18 juillet 1827 ... en présence Elie Florent Denis propriétaire âgé de 61 ans demeurant au bourg de Brain-sur-Longuenée, oncle du futur ... »
- 6-Arsène Aimé GUILLOT °Chazé-sur-Argos 4 juin 1813 « naissance de Arsenne Aimée (sic) Guillot née (sic) d'hier soir sur les 6 heures au Pont Chauveau commune de Chazé-sur-Argos, canton de Candé, fils légitime du sieur Louis Guillot et de dame Marie Denis son épouse, demeurant audit Pont Chauveau, le sexe de l'enfant a été reconnu être mâle, présents Pierre Hilarion Denis, fabricant de mouchoirs au Lion d'Angers, oncle maternel de l'enfant, âgé de 29 ans, le sieur Jean Mathurin Guillot, propriétaire à la commune de Gené, âgé de 18 ans, cousin germain de l'enfant » †Briollay 18 septembre 1883 x Hélène Cornélie CHARTIER Dont postérité suivra
- 7-Eugène GUILLOT °Chazé-sur-Argos 4 août 1816 « Chazé-sur-Argos, le 16 janvier 1841 ... sont comparus Eugène Dominique Guillot propriétaire demeurant au Pont Chauveau en cette commune âgé de 24 ans, né en cette commune le 4 août 1816, fils de feu Louis Guillot, décédé en cette commune le 20 octobre 1839 ... et de feu Marie Madeleine Denis, décédée en cette commune le 10 mai 1820 ..., et Victoire Julie Cadeau âgée de 22 ans métayère demeurant à Lergoire en cette commune, née en cette commune le 14 novembre 1818 ... fille de René Cadeau métayer âgé de 63 ans demeurant à ladite Ergoire présent et consentant, et de feu Françoise Pailalrd décédée en cette commune le 10 décembre 1824 ... en présence de Elie Guillot propriétaire âgée de 31 ans demeurant en ce bourg, frère du futur, de François Cadeau métayer, 34 ans, demeurant à l'Ergoire en cette commune frère de la future... »

### Arsène Guillot x Hélène Chartier

« Le 20 novembre 1854<sup>19</sup> Mr Arsène Aimé Guillot, propriétaire, demeurant au bourg et commune de Louvaines, lequel a par ces présentes, reconnu devoir et s'oblige payer et compter en monnaie d'argent et non autrement à Vern étude de Me Citoleux, au sieur Louis Cadeau, cultivateur, demeurant aux Mazeries commune de Vern ici présent et requérant obligation, la somme de 2 000 francs, exigible le 20 novembre 1859, avec intérêts à 5 % à compter de ce jour, payable chaque année et jusqu'à parfait remboursement, poru prêt de pareille somme que l'emprunteur reconnaît lui être présentement fait pour ses besoins, et à la garantie il affecte et hypothèque **spécialement le domaine du Pérain qu'il exploite** composé de maison de maître, avec toutes les servitudes et dépendances qui en font partie, jardin, terres labourables et prés, le tout contenant environ 10 hectares 52 ares, situé au bourg et commune de Louvaines, sans aucune réserve en faire.. »

Il est inhumé à Briollay « le 18 septembre 1883 ... monsieur Arsène Aimé Guillot, âgé de 70 ans, ex-juge de Paix, né à Chazé-sur-Argos, canton de Candé, et domicilié au village de Pechevêque de Briollay, fils des défunts Louis Guillot et Marie Denis, décédés en ladite commune de Chazé-sur-Argos, époux de Hélène Cornélie Chartier, sans profession, domiciliée au susdit village de Péchevêque de ladite commune »

Arsène Aimé GUILLOT °Chazé-sur-Argos 4 juin 1813 †Briollay 18 septembre 1883 Fils de Louis GUILLOT et de Marie DENIS x Hélène Cornélie CHARTIER

- 1-Lucien-Marie-Arsène GUILLOT °Louvaines 23 août 1850 « fils de Arsène Guillot, propriétaire demeurant au bourg de cette commune, et Hélène Chartier, en présence de Aimé Poupard-Dujaunay, 53 ans, docteur en médecine, demeurant ville de Segré, ami du père, et Dominique Guillot, 44 ans propriétaire au lieu de la Marionnière à La Chapelle sur Oucon, oncle paternel de l'enfant »

<sup>19</sup> AD49-5E154 devant Joseph Etienne Citoleux notaire de Vern

**Pierre Guillot x 1756 Marie-Rose Faucillon**

**Pierre GUILLOT** °Gené 16.12.1727 †Le Lion d'Angers 19.12.1792 Fils de Mathurin GUILLOT & de Françoise HUET, x Grez-Neuville 17 février 1756 Marie-Rose FAUCILLON °1735 †Gené 10 floréal X fille de Julien et Marie Anne Boulay

a-Pierre GUILLOT †Marans 29.2.1796 x Rose ESNAULT Dont postérité suivra

b-Vincent GUILLOT †Lion d'Angers 20.5.1758

c-François-Mathurin GUILLOT °Lion d'Angers 20.5.1759

d-Louis-Vincent GUILLOT °Lion d'Angers 19.6.1762 †Gené 4 floréal X SA Tanneur, beau-frère de Guillaume Rabeau cultivateur à La Selle Craonnaise

e-Marie Rose GUILLOT °Lion d'Angers 22.9.1764 †1842/ x Gené 30.9.1788 Guillaume **RABEAU** Dont postérité suivra

f-Julie Renée GUILLOT °Lion d'Angers 14.2.1766

g-Dominique GUILLOT °Lion d'Angers 30.9.1769

h-Eulalie GUILLOT °Lion d'Angers 17.4.1771 †Marans 25 prairial II (25 mai 1794) x Gené .3.1794 Jean **GARDAIS**, °ca 1741 M<sup>d</sup> à Marans, fils de Jacques et Renée Brisset

i-Françoise GUILLOT °Lion d'Angers 17.4.1771 jumelle

j-Dominique-Pascal GUILLOT °Lion d'Angers 19.7.1772

k-Aimée GUILLOT °Lion d'Angers 9.11.1773 x son cousin Jean **GUILLOT** Dont postérité ci-dessus

« Marans le 25 pairial II ont comparus les citoyens Pierre Guillot marchand fermier âgé de 37 ans domicilié au lieu dit les Garardières de Marans, et Jean Guillot marchand fermier âgé de 26 ans domicilié dans la commune de Chazé-sur-Argos, et les citoyennes Aimée Guillot femme du citoyen Jean Guillot âgée de 21 ans et Rose Esnault femme du citoyen Pierre Guillot âgée de 35 ans, qui m'ont déclaré que **Eulalie Guillot âgée de 23 ans, femme du citoyen Jean Gardais, domiciliée au lieu dit le Patis de Marans, est morte à son domicile du Patis** d'après cette déclaration je me suis transporté au lieu de son domicile et je me suis assuré du décès de ladite citoyenne Eulalie Guyot, et j'en ai dressé le présent acte que lesdits citoyens et citoyennes **tous frères et sœurs de ladite Eulalie Guillot** ont signé avec moi »

Théâtre de l'enfance malheureuse de Hervé Bazin, le Paty, connu dans *Vipère au poing* sous le nom de la *Belle Angerie*, est une ancienne ferme qui fut transformée en manoir au XIX<sup>e</sup> siècle. La demeure fut également habitée par René Bazin, grand-oncle du précédent et membre de l'Académie française. Cette demeure possède une architecture originale, qui utilise la polychromie et des formes variées (toits dentelés, structures métalliques...).

**Pierre Guillot x Rose Esnault**

M<sup>d</sup> à la Ravardière à Marans, « massacré par les chouans hier à 9 h du soir dans une pièce proche de Legledier, témoins=Louis Bradane et Mathurin Gardais »(in EC)

AD49-5<sup>E</sup>12/068 - 1839.06.30 - *Guillot-Pierre-René-AD49-5E12-174-don de sa mère* - Le 30 juin 1839 devant Me Adam Roussier notaire au Lion d'Angers madame Rose-Jeanne Esnault veuve de M. P. Guillot, demeurante à la Ravardière commune ce Marans, laquelle a, par ces présentes, fait et constitué son mandataire général et spécial M. Constantin Hamon, propriétaire, demeurant au Lion d'Angers, et lui a donné pouvoir de pour elle et en son nom, vendre, soit à l'amiable, soit aux enchères, en totalité, ou par parties, à telles personnes, et aux prix, charges, clauses et conditions, que le mandataire jugera convenable

1°/ La métairie de la Ravardière située commune de Marans, avec ses dépendances et dépendances - 2°/ La closerie de la Boulais située même commune telle qu'elle se compose. Obliger la mandante à toute garantie et au rapport de toutes mainlevées et certificats de radiation. Fixer l'époque d'entrée en jouissance, convenir du mode et des époques de paiement du prix, le toucher et recevoir, en donner quittance en principal et intérêts; Dresser tous cahiers des charges, stipuler toutes clauses et conditions, établir l'original de la propriété, donner mainlevée de toutes inscriptions d'office ou autres. Distribuer le prix de vente entre les créanciers de la mandante inscrits sur les biens dont il s'agit par un ordre amiable ou judiciaire. Procéder à la vente des meubles meublans, effets mobiliers, bestiaux et récoltes garnissant la métairie et maison de la Ravardière, choisir l'officier public pour y procéder, entendre son compte, lui en donner décharge ainsi que de tous autres que ledit mandataire pourrait toucher pour la constituante. Régler tous comptes avec les fermiers de madame Guillot, en recevoir les reliquats ainsi que tous prix de ferme échue et à échoir, résilier tous baux, donner tous congés. Aux effets ci-dessus passer et signer tous actes, éligre domicile, substituer et généralement faire tout ce qui sera nécessaire dans l'intérêt de la mandante. Fait et passé à Marans en la maison de la Ravardière en présence de Me Arsène Laurent avocat à la cour royale de Paris, conseil de Madame veuve Guillot, demeurant à Paris rue Mandard n°16, et madama veuve Guillot, M. Laurent.

« Le 9 août 1839<sup>20</sup> vente au lieu de la Ravardière commune de Marans, des meubles appartenant à dame Rose Esnault veuve Guillot à la requête de Pierre René Guillot, propriétaire, demeurant à Paris, présentement au lieu de la Ravardière à Marans, agissant au nom de Madame Rose Esnault sa mère, veuve de M. Pierre Guillot, dont il se porte fort ... vente (f°2) des meubles et effets mobiliers appartenant à Mme veuve Guillot et garnissant la maison de la Ravardière qu'elle habitait.

Une crémaillère et un lot de ferraille à Crasnier 1,30 F

Un moulin à café à Jean Augeul 0,30 F

Un lot de ferraille à Delestre de Champiré 1,15 F

Des boucles à rideaux à Crasnier 0,40 F

Un lot de ferraille à Cadeau de La Chapelle 1,50 F

Une araignée<sup>21</sup> de fer et autres objets à Fouillet de la Bertais 0,75 F

Un hachereau, 2 serpes à Charles Baron 2,75 F

Un panier et divers objets à Mesnard 0,25 F

2 chenets, un garde casse à Delestre de Champiré 4,30 F

Un panier et menus objets à Cranier 0,35 F

Un lot de poterie à Fouillet Bertais 0,55 F

Une soupière et une casserole à Bonsergent de Louvaines 0,55 F

(f°3) Une lampe à Delestre 0,65 F

<sup>20</sup> AD49-5<sup>E</sup>12/068 devant Me Adam Roussier notaire au Lion d'Angers

<sup>21</sup> espèce de crochet à 4 branches de fer pointues et recourbées en forme d'ancre pour retirer les seaux et autres objets tombés au fonds du puits

6 pots à confiture à la Ve Guilleux de Chazé 0,20 F  
 3 bouteilles de verre à Delestre 2,15 F  
 Une casse, un chandelier et autres objets à Cannier 1,30 F  
 Une cassette et un jeu de Domino à Vannier 0,30 F  
 Un panier et des bouteilles de terre à Hallopeau 0,80 F  
 Des bouteilles de terre et une casserole à Justine Rousseau 0,40 F  
 Un lot de poterie à Cheray de la Joulière 0,45 F  
 Un lot de poterie à Jean Vannier 070 F  
 Des bouteilles de verre et des plumes à Delestre 0,95 F  
 3 cages et des fèves à Crasnier 1 F  
 De la graine d'olivette à la femme Deschere 0,55 F  
 4 pots à la femme Chevalier 0,65 F  
 2 chandeliers et une cafetière à Bonsergent 3,75 F  
 8 pots à la femme Guilleux de la Ravardière 1,55 F  
 Une casserole de fer et autres objets à Bellay 1,65 F  
 Un lot de poterie à Mme Lalande 1,05 F  
 Des paniers, de la tapisserie à la femme Guilleux 2,30 F  
 3 coins de fer à Delestre 7,10 F  
 3 tasses à café et autre fayence à Lalande 2,40 F  
 Une cafetière, un sucrier, 6 verres à la dame Duclos 2,55 F  
 3 tasses à café à la femme Deschere 0,75 F  
 2 chandeliers et une canelle à Péan de la Rabottière 2,70 F  
 Une fontaine et sa cuvette à la femme Deschere 6,75 F  
 (f°4) Un lot de fayence à dame Guilleux 2,05 F  
 Un parefeu et un cuvier à Gastineau 1,15 F  
 Des casseroles à la femme Huet 0,90 F  
 Un plat à barbe, des verres à liqueur et salière à la veuve Giron 1,50 F  
 Des pots à confiture en verre à demoiselle Rousseau 0,70 F  
 Une soupière en porcelaine à dame Giron 1,55 F  
 Des pots à confiture à dame Giron mère 0,60 F  
 12 assiettes à dame Giron veuve 2,40 F  
 Un fusil simple à Genrignon de la Planche 6,15 F  
 Un huilier à dame Giron 1,30 F  
 6 assiettes à Pineau de Gené 1,05 F  
 Un lot d'assiettes à la femme Guilleux de la Ravardière 1 F  
 Un autre lot à Jufrairie 1,65 F  
 Un arrosoir et dévidoir à dame Halaine 2 F  
 Un hocol ? à Pasquier Maurice 0,80  
 2 chandeliers à Rochepeau 2,60 F  
 Un lot de soupières à la femme Guilleux 1,80 F  
 Une soupière et casserole à Dame Danlas ? 1,55 F  
 2 sabots neufs à R. Barat 1,75 F  
 Un lot de vaisselle à la femme Guilleux de la Ravardière 1,05 F  
 Un pot à l'eau et fayence à Laffay 1,65 F  
 Un lot de fayence à dame Girard veuve 1,10 F  
 Un soufflet, cuillers et fourchettes à Delestre 2,05 F  
 Des paniers à Pasquier 1,05 F  
 (f°5) Des assiettes à Desmas 3,20 F  
 Un lot de fayence à la femme Guilleux de la Ravardière 1,05 F  
 3 vases en verre à dame Davireau 1,10 F



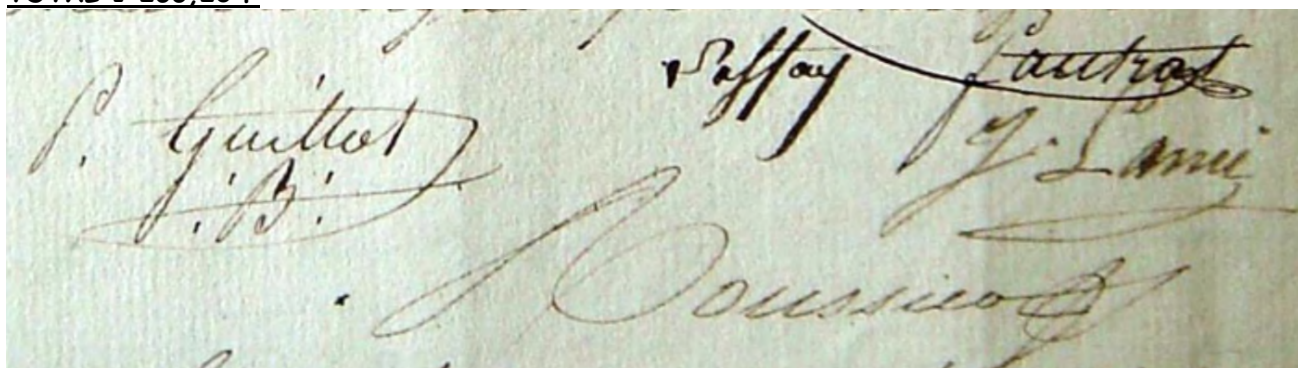
2 chenets à dame Diron 5,60 F  
 8 volumes de Mollière à M. Roussier 1,60 F  
 Une poêle chaudière à Foiuillet Bertais 33 F  
 Un chaudron à Péan de La Chapelle 2,15 F  
 Un autre à Pasquier 2,35 F  
 Une passette en cuivre à Gastineau 0,80 F  
 Une fourneau (sic) en fonte 2,75 F  
 2 poêlons à Roussier 2,70 F  
 2 poêles à frire à la femme Haie 2,70 F  
 Une petite poêle à Mesnard de Ste Gemmes 1,05 F  
 Selle et pinier à dame Giron mère 3,45 F  
 Une poêle percée à Bouvet de la Grignardière 1,60 F  
 Une seringue à M. Blanchet 6,75 F  
 2 chenets à dame Giron mère 4 F  
 Une veilleuse à dame veuve Giron 3,50 F  
 2 draps à Boisbouvier 5,05 F  
 2 tabliers à Péan de la Rabpttière 2,05 F  
 2 draps à Gautier Sevantais 8,50 F  
 2 nappes à Bellanger de Chazé 7,40 F  
 10 essuie mains à Jeanne Hamard de Lédais 4,15 F  
 2 draps à Tabourdeau de La Chapelle 5,75 F  
 2 nappes à Belay 4,10 F  
 (f°6) Une glace à M. Vourairie 24 F  
 Une commode à Melle Rousseau 26 F  
 Une roinette à Royer 0,50 F  
 Une armoire à Delestre 76 F  
 Une petite armoire à Boussier 28 F  
 Une huche à la femme Guilleux de La Chapelle 7,40 F  
 5 chaises à Guillaume Guilleux 6,75 F  
 5 autres au même 6,75 F  
 Une table à Delestre 2 F  
 Une grotte ? à dame Bouvet 16,50 F  
 Une glace à Vannier 6,95 F  
 Une petite glace à Gastineau 3,15 F  
 Un chaudron à Augustin Bellanger 2,85 F  
 Selle et pine ? à Jacqueline Rivault 1,95 F  
 Une table de nuit à demoiselle Dumont 4,60 F  
 Une pelle et tranche à Bellay 5,20 F  
 Une marmite à Barré du Bourg 2,45 F  
 Une corde à lessive à Mauriceau de Gené 2,60 F  
 2 chaines à Aug. Bellanger 1,25 F  
 Un bois de lit dans la salle à Guilleux de la Barre 26 F  
 Des forces<sup>22</sup> à Vannier 2 F  
 Une couverture à la femme Guilleux 8,45 F  
 2 draps à Péan de La Chapelle 8 F  
 Une marmite à Jouan 1,25 F  
 (f°7) 2 draps à la femme Bottier à La Chapelle 7 F

<sup>22</sup> sorte de grands ciseaux à ressort dont on se sert pour tondre les moutons, les étoffes (Lachiver Marcel, Dictionnaire du Monde rural, 1997)

Un drap à dame Rousseau de Segré 2,85 F  
 6 essuie mains à Vannier 3 F  
 2 sabliers à Haulbert 2,05 F  
 7 linges à pain à la femme Bottier 0,65 F  
 Un bissac et 6 linges à pain à Vannier 1,70 F  
 Une nappe et un bissac à Haulbert 3,30 F  
 Un lot de linge à dame Rousseau 1 F  
 Un drap à dame Rousseau 5 F  
 2 draps à la même 3,80 F  
 2 rideaux à Haulbert 10 F  
 Un baton doré et 2 rideaux de croisie à Allard 10 F  
 3 poches à Vannier 5,45 F  
 Une couverture à Haulbert 8,95 F  
 Une poche à la femme Rousseau 1,05 F  
 Une autre à la femme Bottier 1,05 F  
 Un lot de vaisselle à la veuve Hervé 0,40 F  
 (f°8) 4 cadres à dame Rousseau 2,60 F  
 Un saladier et 3 assiettes à Vannier 0,75 F  
 Un plat et 3 assiettes à Huet 0,65 F  
 3 cadres à Coheu 3,30 F  
 4 cadres à Popin 3 F  
 2 rideaux et un baton doré à Allard 8 F  
 4 cadres à dame Rousseau 1,85 F  
 Un cadre à Gastineau 0,545 F  
**33 bouteilles de verre à le femme Bouvet 6,40 F**  
 Un pot à feu à dame Fleury 0,80 F  
 2 petits chandeliers à dame Deschere 1,25 F  
**Un panier et des volumes à Gastinay 1,10 F**  
**Un vieux livre au même 1 F**  
 Une poche au même 0,55 F  
 Une table de nuit à Popin 5,10 F  
 Une potine et terrine à Grimault 1,65 F  
 Une à la veuve Hodé 0,30 F  
 Un égoutoir et une casserole à Chevalier 1,05 F  
 Un lot de ferraille à Vannier 3 F  
 Un soufflet et une boîte à chapeau 0,30 F  
 3 bouteilles de terre à Mellet 1 F  
 Une bouteille et un pot à la même 1,80 F  
 Une marmite à Gastineau 1,30 F  
 Un moulin à café à Naslin 1,25 F  
 Une cafetière un chandelier à Belois 2,95 F  
 (f°9) Une lanterne à Gastinay 1,45 F  
 Un selit ? à chevalier de Gené 0,25 F  
 Une boîte à Mr Rousseau 0,85 F  
 Une boîte, 2 figures de cire à la femme Fauchoux 0,35 F  
 Une brosse à Vannier 0,55 F  
 2 cordes à lessive à Grimault 1,15 F  
 Un pot à lait à dame Halbourg 1,10 F  
 14 cuillers et 9 fourchettes à Gastinay 2,95 F  
 Un lot de poterie et 6 cuillers à Grimault 0,95 F

Un montauban à Popin 2,50 F  
 Une boîte de bois à Naslin 0,70 F  
 Un travail et sas à Belois 1,05 F  
 Une scie de travers à Guilleux de la Ravardière 3,10 F  
 Une pelle, un vouge, une broche à Vannier 4 F  
 Un rouet à Mme Giron 1,50 F  
 Une pompe à Popin 4,25 F  
 Un bois delit démonté à Gastineau 2,75 F  
 Une pelle de bois e tun boisseau à Guilleux 0,95 F  
 Une selle et bride à dame Deschère 13 F  
 Un caparaçon à Roussier 5 F  
 Un sac et des taquets à Allard 4,05 F  
 Un rideau au même 1,30 F  
 Une terrine, un pot à dame Giron 0,35 F  
 2 terrines à Vannier 0,50 F  
 Une grande table à Allard 4,50 F  
 (f°10) Un secrétaire à Allard 36 F  
 8 paillons et de la graine de navete à Prodhomme 3,50 F  
 Une couete à la femme Hardeux 14 F  
**Une pendule à Haulbert 15,25 F**  
 Une table ronde à dame Deschères 2 F  
 Une table à Richard 4,25 F  
 Un buffet à Richard 37,25 F  
 Un bois de lit, carrée, vergettes et rideaux au même 40,25 F  
**Une glace à dame Girard 25 F**  
 Une commode à M. Mercier 32 F  
 Un fourneau à Fouillet Bertais 4,05 F  
**Une baignoire à Vannier 28 F**  
 6 chaises à Jeanne Popin 18 F  
 6 autres à M. Mercier 19 F  
 Une couete à Richard 49 F  
 Une couverture à Dame Rousseau 5,75 F  
 Une couete à Gastenay 23,95 F  
 2 traversins à Richard 6,25 F  
 Un traversin et un oreiller à Prodhomme 9 F  
 2 oreillers de bale à Dame Rousseau 0,80 F  
 2 oreillers à Houdayer 6,50 F  
 2 poches à Gastinay 1,55 F  
 2 poches à Pineau 2,25 F  
**Une glace à Gastineau 0,65 F**  
 (f°11) Une rosse et du charbon à Bellois 2,15 F  
 3 bouteilles à Breton 0,65 F  
 Une taie d'oreiller à dame Fleurs 1,10 F  
 Une nappe à Richard 1,75 F  
 Une nappe à Chevalier 2,45 F  
 Un trépied à Tusseau de Chazé 2,50 F  
 Un chaudon à Haglaine 0,65 F  
 Une petite table à Chevalier 2,05 F  
 Un bois de lit et rideaux à Chevalier 26 F  
 Un bois de lit et rideaux à Tusseau 16 F

Un autre bois de lit et rideaux à dame Bouleau 40 F  
 Une tête de loup à dame Rousseau 4,50 F  
 Une vieille armoire à Crasnier 10 F  
 Un fut de charnier et la viande qu'il contient à dame Deschère 23 F  
 Un languier à Popin 3 F  
 Une poche à Tusseau 4,25 F  
 Un fauteuil à Bouleau 5,50 F  
 Un garde manger à Belloin 1,50 F  
 Une seine à M. Rousseau 9 F  
 Une passe de bois et son treteau à Guilleux de la Ravardière 4,15 F  
 Un lot de planches à Gastineau 5,60 F  
 Un lot de bois à Coheu 3,05 F  
 Une civière à Buran 4,60 F  
 Une panne de terre à dame Guerin 3,05 F  
 (f°12) 7 barriques à Guilleux de la Barre 9,60 F  
 6 chaises à Gastineau 1,30 F  
 Un lit de sangle et bois à Tusseau 3,15 F  
 Une table, 2 chaises à Bouleau 2,55 F  
 2 devant de cheminée et vannier à Bouleau 3,05 F  
 Des planches à Coheu 7,10 F  
 Un jeune cochon à Chevalier 27 F  
**TOTAL 1 266,20 F**



**Pierre GUILLOT** †Marans 29.2.1796 Fils de Pierre GUILLOT et de Marie-Rose FAUCILLON x (pas à Gené, Marans) Rose ESNAULT  
 1-Pierre-René GUILLOT °ca 1792 †après janvier 1850 date à laquelle il demeure à Angers place des Carmes. Propriétaire, neveu de Jean Guillot x /1818 Zoé-Adélaïde BROUILLET Dont postérité suivra

### Pierre-René Guillot x Zoé Brouillet

Pas de mariage à Gené, Marans

Pierre-René GUILLOT °ca 1792 propriétaire, neveu de Jean Guillot x /1818 Zoé-Adélaïde BROUILLET  
 1-Sidonie-Cornélie-Jeanne GUILLOT °Gené 24 janvier 1816 « fille de Pierre-René Guillot, 23 ans, propriétaire, demeurant à la Fuye commune de Gené, et Zoë Adélaïde Brouillet, 22 ans, en présence de Jean Guillot, 46 ans, propriétaire demeurant à la Chouanière à Gené, oncle de l'enfant, et Gaspard Guillot 33 ans, propriétaire, demeurant à Brain sur Longuenée »  
 2-Valentine-Eugénie GUILLOT °Gené 1er janvier 1818 nièce de Jean Guillot °ca 1780  
 3-Esther-Léonide GUILLOT °Gené 2.10.1819 Filleule de Blandin à Grez-Neuville

« Angers 3°Ar, le 15 janvier 1850, Alphonse Arsène Aubry, âgé de 26 ans, né commune de Poncé (Sarthe) le 3 septembre 1823, agent voyer adjoint, domicilié à Saumur depuis 2 mois environ, et précédemment à Angers son domicile de droit, fils majeur des deffunts Julien Aubry, jardinier, et Catherine Janvier son épouse, décédé audit Poncé le 23 avril 1849, et 8 mai 1838 d'une part, et demoiselle **Esther-Léonide Guillot, âgée de 30 ans, née commune de Gené le 2 octobre 1819, propriétaire, demeurant en cette ville, place des Carmes, veuve de Mr Prosper Corbin, propriétaire, décédé en cette ville, 2° ar. le 17 juillet 1848, fille majeure de Mr Pierre-René Guillot propriétaire, demeurant place des Carmes, présent et consentant, et de feu dame Adélaïde Brouillet son épouse, décédée à Paris 10°Ar. le 30 mai 1846 d'autre part, ... le comparant nous a déclaré avec serment que les lieux du décès et dernier domicile de ses ayeux paternels et maternels lui sont inconnus... en présence de Charles Alphonse Barberou commis négociant, âgé de 28 ans, demeurant chaussée saint-Pierre, Charles Blordier agent voyer âgé de 40 ans, demeurant rue des Poëlier, et Edmond Martin agent voyer âgé de 42 ans, demeurant à Saumur, amis des époux »**

### **Marie Rose Guillot x1788 Guillaume Rabeau**

**M<sup>d</sup> fermier, maire de La Selle-Craonnaise** en 1814, **D<sup>†</sup> au domaine de StAmadour** en 1814

Marie-Rose Guillot est inhumée à Denazé « le 13 septembre 1834 âgée de 74 ans, fille de Pierre Guillot et de Marie Rose Faucillon, épouse de Guillaume Rabeau, est décédée dans la maison et closerie de la Bigottière, en présence de Jean Rabeau (s) fermier, âgé de 34 ans, demeurant audit lieu de la Bigottière »

**Marie Rose GUILLOT** °Lion d'Angers 22.9.1764 †Denazé (53) 13 septembre 1834 Fille de Pierre GUILLOT et de Marie-Rose FAUCILLON x Gené 30.9.1788 Guillaume René **RABEAU**<sup>23</sup> °Denazé (53) 3 mai 1763 †Denazé(53) 13 septembre 1834 Fils de Guillaume et Renée Robin.

1-Marie Renée RABEAU °Ballots 13.1.1791 « Mariage en présence de Louis Moulard, 62 ans, meunier à Laval, de Joseph Deniau 27 ans fabriquant à Laval, beau-frère du marié, de Jean Baptiste Meignan, 46 ans, M<sup>d</sup> fermier à Denazé, oncle par alliance de la mariée, de Louis René Rabeau 37 ans négociant à Laval, oncle du marié (sic) signé Marie Renée Rabeau, Michel Destouche, Louis Moulard, Guillaume Rabeau, Marie Guillot femme Rabeau, Jph Deniau, Rabeau le Jeune, Meignan-Rabeau, veuve Destouche, Pierre Moulard, Blouet, Nulier Moulard, J. Destouches, Louise Moulard, Florisse Destouches, Dominique Rabeau, Dubois, Guillaume Pierre Rabeau « sourd-muet » (sic), Roger, J. Gury, Huard, Millet, Boudelvelain, Françoise Allard femme Beurelle » x La Selle-Craonnaise 25.10.1814 Michel **DESTOUCHE** °Laval 5.4.1774 **boulangier** à Laval, fils de †Michel †Laval 7 ventose II et de Perrine Anne Moulard

<sup>23</sup> Guillaume Rabeau avait beaucoup de frères et sœurs, dont, entre autres :

- Renée Julienne Rabeau °Denazé 4 mai 1765 †Bouillé-Ménard 16 juillet 1803, qui épouse à Denazé le 24 novembre 1789 Joseph Raphaël Legueu, dont Renée Legueu x Segré (49) 28 novembre 1820 Nicolas-François **Bazin**, dont Alfred-Nicolas-Marie Bazin °Segré 27 août 1821 †Angers 8 novembre 1872 x Angers 15 janvier 1850 Elisabeth Meauzé, dont 1-Marie Bazin °Angers 5 octobre 1850 †Angers 20 novembre 1919 Romancière ayant pour pseudonyme « Jacques Bret » x 7 août 1869 Ferdinand **Hervé** dont, entre autres enfants Jacques-Ferdinand Hervé-Bazin °Angers 22 juillet 1882 †1944, père de Jean-Pierre **Hervé-Bazin** °Angers 17 avril 1911 écrivain, qui passe son enfance au Patis à Marans, et 2-René **Bazin** °Angers 28 décembre 1853 †Paris 19.7.1932 écrivain. *Ainsi, cette famille Bazin, qui n'a rien à voir avec nos ascendants Bazin, se trouve cousiner avec nous par les Guillot*
- Marie-Renée Rabeau x Julien **Dugrais** de Nyoiseau, *famille de nos Dugrais*

Marie Guillot  
 Guillaume Rabeau  
 P. Guillot Marie veuve Savillon  
 Guillaume Rabeau veuve Robin  
 E. Guillot M. Guillot veuve Guillot  
 Pierre Guillot Jean Baptiste Rabeau veuve  
 veuve Rabeau Marie Anne Robin  
 veuve Dugres veuve Rabeau  
 Jeanne Rabeau Julien Dugres  
 Marie veuve Dugres  
 Jeanne Honorée Robin veuve Denis  
 Jean Rabeau Jacques Rabeau M. veuve  
 Jacqueline Denis Jean Denis René Rabeau  
 J. P. Rabeau veuve veuve Ballot  
 Rivier J. Gouneau veuve  
 J. Rabeau vic. d'Argentan veuve  
 et la femme de simple

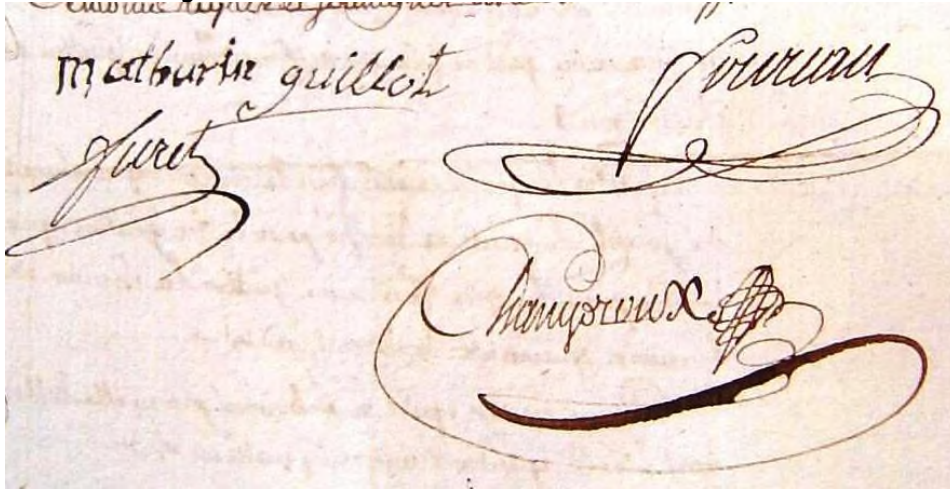
Mariage de Marie Guillot et Guillaume Rabeau à Gené le 30.9.1788, en présence de Jean Rabeau prêtre, René, Jacques, Louis, Marie, Renée et Françoise Rabeau (frères et sœurs, tous de Denazé), Pierre, François, Louis Eulalie et Aimée Guillot (frères et sœurs) et autres

### Vincent Guillot x1 P. Perrault x2 F. Maurice x3 A. Faligan

« Le 14 novembre 1805<sup>24</sup> (23 brumaire XIII) après midy, furent présents Mathurin Guillot meunier demeurant au bourg et commune de Sainte Gemmes près ledit Segré, faisant tant pour luy que pour ses neveux aux personnes et biens desquels il a été institué tuteur d'une part, Joseph Perrault meunier demeurant au moulin de Margerie commune de Saint Aubin du Pavoil au nom et comme cy devant tuteur de feu Anne Guillot fille de deffunts Vincent Guillot et de Perrine Perrault d'autre part, entre lesquels a été fait le compte qui suit : a été dit par ledit Joseph Perrault et vérifié par ledit Guillot que ledit Perrault a touché pour ladite feu Anne Guillot la somme de 316 francs tournois 43 centimes, comme aussi qu'il a débours pour elle celle de 217 livres (sic) 85 centimes, de sorte qu'il n'a plus en main que 98 livres 58 centimes, sur quoi déduisant pour débours encore faits par ledit Perrault ainsy qu'il dit l'a dénombrée audit Guillot celle de 46 livres d'une part, et d'une autre part de 18 francs 28 centimes que ledit Guillot lui a allouée tant pour dépenses que pour les pertes de son temps, les 2 sommes forment celle de 64 francs 53 centimes qui déduite sur celle de 98 francs 58 centimes, reste celle de 34 francs présentement payée par ledit Perrault audit nom audit Mathurin Guillot aussy audit nom et qualité, qui en fait bien parfaitement quitte, par le même faire quitte vers et contre tous ledit Perrault, qui demeure par ces présentes bien

<sup>24</sup> AD49-5E32 devant Pierre Louis Champroux notaire public résidant à Segré, département du Maine et Loire,

déchargé généralement et sans réserve de ce qu'il a pu toucher pour ladite deffunte Anne Guillot sa pupille, de tout quoi avons jugé les parties de leur consentement après lecture, Seront ces présentes aux frais dudit Perrault. Fait et passé en notre étude en présence du sieur Joseph Félix Furet et François Fourreau huissier demeurant audit Segré »



- Vincent GUILLOT** °Gené 10.10.1733 †/1804 Fils de Mathurin GUILLOT & de Françoise HUET. M<sup>d</sup> à Gené  
 x1 Loiré 10.1.1764 Perrine PERRAULT Fille de François & Marie Trouin x2 Françoise MAURICE x3  
 La Pouëze 1.10.1791 Anne FALIGAN °La Pouëze ca 1744 Massacrée par les Brigands au Bourg de  
 Gené le 28 frimaire III. Fille de Mathurin.
- 1-Mathurin GUILLOT °S'Aubin-du-Pavoil ca 1767 x S<sup>te</sup>Gemmes-d'Andigné 24.11.1800 Françoise HERGON  
 °Vritz (44) Fille de Pascal & Françoise Cesbron
  - 2-François GUILLOT °1770 †Gené 29.5.1775
  - 3-Anne GUILLOT °1772 x Chazé-sur-Argos 31.7.1794 François **BRESSON** cavalier °Regney?(88) fils de  
 François et Anne Gerard
  - 4-Françoise-Marguerite GUILLOT °Gené 2.11.1773 cousine de Louis Guillot. Filleule de Marguerite Guillot  
 épouse Aubert
  - 5-Perrine Renée GUILLOT (du 2x Françoise Maurice) °Gené 11.12.1778 x S<sup>te</sup>Gemmes-d'Andigné 24.1.1804  
 François **THIBAULT** °Le Lion-d'Angers Fils de Jean & Renée Moriceau Dont postérité suivra
  - 6-Pierre François GUILLOT °Gené 22.5.1780
  - 7-Victoire-Cécile GUILLOT °Gené 15.2.1782
  - 8-Marie GUILLOT °Gené 3.2.1784

### **Perrine Renée Guillot x 1804 François Thibault**

Filiation de Dominique Martin, communiquée par lui en octobre 2013

Perrine Renée GUILLOT (du 2x Françoise Maurice) °Gené 11.12.1778 x S<sup>te</sup>Gemmes-d'Andigné 24.1.1804  
 François **THIBAULT** °Le Lion-d'Angers Fils de Jean & Renée Moriceau

5. François Thibault x 22 septembre 1844 Château-Gontier Louise Rivier
4. Louise Thibault x 18 juin 1866 Segré Paul Godivier
3. Aline Godivier x 1889 Alfred Ernest Leplé
2. Louise Leplé x 1913 Joseph Rivain
1. parents de Dominique Martin

### **Renée Guillot x1769 Jean Rabeau**

*S'il n'ont qu'une seule fille prénommée Françoise, elle a un C<sup>t</sup> de mariage avec un Julien Heuzé en 1791, dont j'ignore la destinée.*

Le 19 pluviôse IX, C<sup>t</sup> de mariage entre Jean Pierre Rabeau fils de Jean Pierre Rabeau M<sup>d</sup> fermier D<sup>t</sup> au bourg de Ste Gemmes et †Renée Perrine Guillot, avec Adélaïde Rosalie Rabeau fille de René Anne Rabeau M<sup>d</sup> fermier et juge de paix du canton de Pommerieux et Jacquine Henriette Denis son épouse D<sup>t</sup> à la maison de la Terretière à Chérancé canton de Pommerieux (Mayenne). Elle apporte 6 000 F en avancement de ses droits de la succession de †Renée Perrine Guillot... signé : Jean Rabeau, Adélaïde Rabeau, René Rabeau, Jacquine Denis, Rabeau, Renée Rabeau, Françoise Rabeau femme Guillot, Veuve Rabeau, Marie Rabeau, Louis Rabeau, [Dominique] Guillot, Guillaume Denis, Henriette Rabeau, H. Rabeau, Guillaume Rabeau fils, Jean Gourdon, Renée Denis, L. Couet, B. Lyeard, R. Couet, P. Jallot, G. Rabeau, L. Guillot, Jean [Hayer fils], Renée Marion, Meunan femme Bigaré, H. Rabeau, L. Marion, Varanne, G. Guillot, Denis, Pitault, V. Denis, Denis, Bigeard, Louis Rabeau, Duveau (AD49-5<sup>E</sup>32/041)

**Renée-Perrine GUILLOT** °Gené 8.12.1744 †S<sup>te</sup>Gemmes-d'Andigné 15.2.1785 Fille de Mathurin GUILLOT & de Françoise HUET x Gené 13 juin 1769 Jean-Pierre **RABEAU** °Champigné fils de †Guillaume et Françoise Leroy

1-Françoise-Mathurine RABEAU °S<sup>te</sup>Gemmes-d'Andigné 25 avril 1772 x Chazé-sur-Argos 6 frimaire II Dominique **GUILLOT** son cousin, dont postérité ci-avant

2-Renée-Françoise RABEAU x (ctm du 20 octobre 1791) Julien **HEUZÉ** dont postérité suivra

3-Jean Pierre RABEAU x (C<sup>t</sup> du 19 pluviôse IX) Adélaïde Rosalie RABEAU fille de René Anne **Rabeau M<sup>d</sup> fermier et juge de paix du canton de Pommerieux** et Jacquine Henriette Denis

4-Guillaume RABEAU °S<sup>te</sup>Gemmes-d'Andigné ca 1780 x La Chapelle-sur-Oudon 10.3.1806 Anne GASTINAIS dont postérité suivra

5-Louis RABEAU °S<sup>te</sup>Gemmes-d'Andigné x S<sup>t</sup>Michel-et-Chanveaux 17.1.1809 Marie POUPARD dont postérité suivra

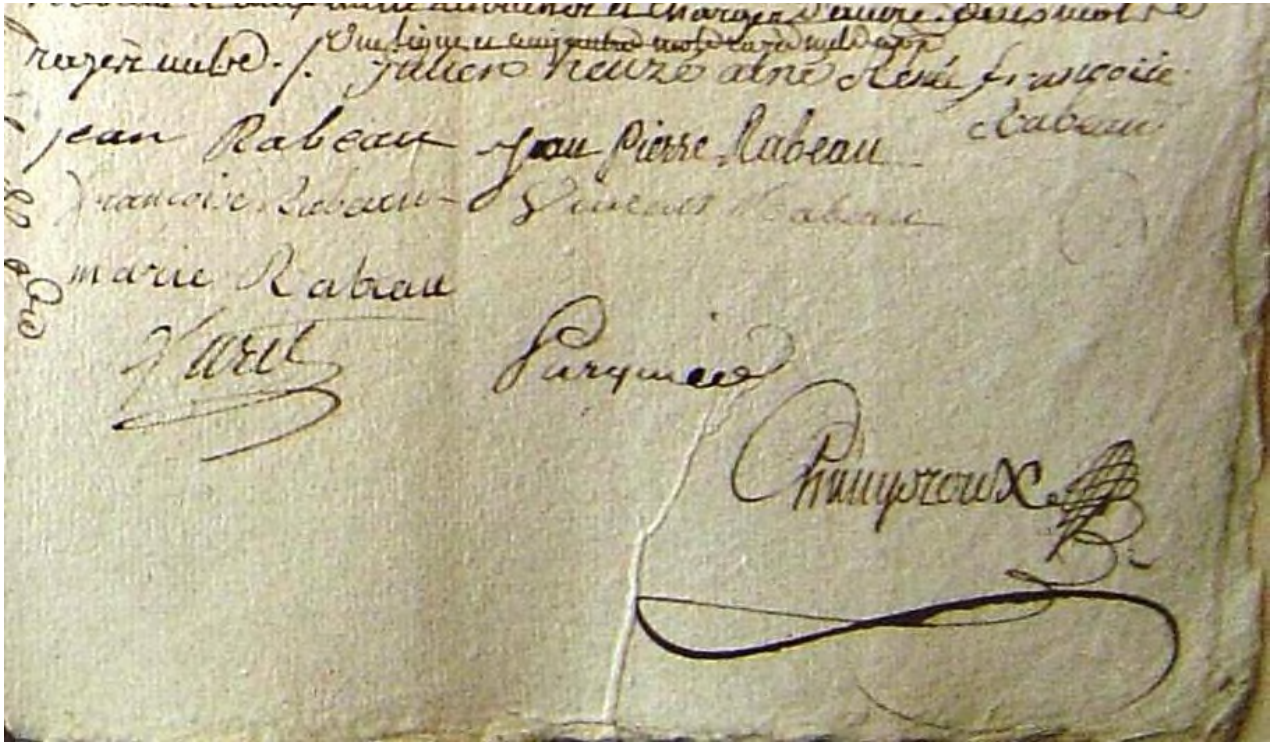
### **Renée-Françoise Rabeau x 1791 Julien Heuzé**

« Le 20 octobre 1791<sup>25</sup> après midy, furent présents le sieur Julien Heuzé marchand tanneur veuf de Anne Françoise Giteau, fils de deffunts Jean Heuzé et de Anne Heriau, demeurant au lieu de la Saulle paroisse de Fougeray district de Bain département d'Isle et Vilaine d'une part, et le sieur **Jean Rabeau marchand fermier, veuf de Renée Perrine Guillot, et demoiselle Renée Françoise Rabeau sa fille mineure issue de leur mariage et procédante sour son autorité, demeurante au bourg et paroisse de Ste Gemmes près Segré** d'autre part, entre lesquelles parties sur le mariage proposé entre ledit Julien Heuzé et ladite demoiselle Renée Françoise Rabeau, ont été arrêté les conditions civiles qui suivent, savoir est que ledit sieur Julien Heuzé de son chef et ladite demoiselle Rabeau de l'avis et consentement dudit sieur Rabeau son père se sont respectivement promis la foy de mariage et icelui solemniser face d'église les formalités en pareil cas requises observées, tous légitimes empêchements cessants. Auquel futur mariage ledit sieur futur époux entre avec tous ses droits mobiliers qu'il fera constater par un bon et loyal inventaire dans le jour de la bénédiction nuptiale, déclarant que la cote d'habitation n'est point encore établie dans le district qu'il habite, et à l'égard de ladite demoiselle future épouse elle entre audit futur mariage premièrement avec la somme de 1 000 livres que ledit sieur Rabeau son père promet et s'oblige lui délivret le jour de la bénédiction nuptiale, et encore avec la somme de 5 000 livres de laquelle il promet luy payer et servir la rente produisant au denier vingt 250 livres par an franc et quite de toutes impositions et contributions à commencer pour le premier payement du jour de la bénédiction nuptiale dans un an et à continuer par luy d'année en année, lesquelles sommes de 6 000 livres dans laquelle ne sont compris les habits, hardes, linge et autres choses à l'usage de ladite future épouse, sont à imputer sur la succession échue de la mère de ladite future épouse, et en avance sur celle dudit sieur Rabeau son père. Lesdits futurs époux seront un dans tous leurs biens meubles, conquêts immeubles et revenus de leurs propres du jour de la bénédiction nuptiale, sans attendre le jour fixé par notre coutume qui régis au

<sup>25</sup> AD49-5E32 devant Pierre Louis Champroux notaire royal à Segré



surplus ladite communauté, quand bien même les futurs époux iroient habiter une autre province et entreroient des biens réglés par d'autres loix. Dans laquelle communauté ledit sieur et ladite demoiselle futurs époux feront entrer de chacun pour la somme de 600 livres, le surplus de leurs droits avec ce qui pourra leur échoir et avenir par la suite des mémoires, donations ou autrement meubles ou immeubles leur tiendra respectivement nature de propre immeuble à leurs hoirs et ayant cause, dans leurs estocs et lignes à l'exception seurment des meubles meublants qui pourront échoir auxdits sieur et demoiselle futurs époux, lesquels meubles meublants tomberont en ladite communauté. Ledit sieur futur époux recevant les droits stipulés propres à ladite future épouse sera tenu les employer en contrat d'héritages ou rentes constituées en cette province pour tenir de même nature de propre immeuble à ladite demoiselle future épouse ses hoirs et ayant cause en ses estocs et lignés, à défaut duquel employ ledit sieur futur époux en a dès à présent constitué rente au denier vingt sur tous ses biens présents et avenir, rente qu'il sera tenu de racheter et amortir 6 mois après la dissolution dudit mariage ou communauté et de servir les intérêts jusqu'au remboursement des capitaux. Les dette passives desdits sieur et demoiselle futurs époux si aucunes ils avoient contractées, non plus que celles dont ils pourroient se trouver chargés à cause des successions à leur échoir ou des donations qui pourraient leur estre faites, ne seront point aux chartes de ladite communauté, mais elles seront payes et acquittées par celui ou celle duquel elles procéderont et sur les biens pour raison desquelles elles seront créées ; et si elles sont acquittées des deniers de la communauté, celui des futurs conjoints qui n'en auroit été tenu en sera récompensé sur les biens de ladite communauté ou sur ceux du redevable. En cas de vente ou aliénation des biens ou remboursement des rentes propres auxdits sieur et demoiselle futurs époux, leurs hoirs et ayant cause respectivement en seront payé et en auront remplacement sur les biens de ladite communauté, ladite future épouse ses hoirs et ayant cause par préférence, et s'ils ne suffisent pas à son égard, le surplus sera pris sur les biens propres dudit sieur futur époux qui les y oblige quand bien même ladite demoiselle future épouse auroit donné son consentement aux dites aliénations. Lesquels emplois et récompenses, choses prises et employées, remplois et récompenses, même les actions d'emplois, remplois, reprises et récompenses tiendront toujours nature de propres immeubles à chacun des sieur et demoiselle futurs époux leurs hoirs et ayant cause dans leurs estocs et lignes. Pourront ladite demoiselle future épouse ses hoirs et ayant cause renoncer toutefois et quantes à la communauté, quoy faisant ils reprendront tout ce qu'il avoient porté de son chef, même elle et ses enfants seulement ladite somme de 6 000 livres cy dessus mobilisée et mise en communauté et elle seulement ses habits bijourx toilette et choses à son usage personnel le tout franc et quite de toutes dettes et de charges et ladite communauté, quand bien même elle y auroit été obligée ou condamnée, dont audit cas de renonciation elle ses hoirs et ayant cause seront acquittés par ledit sieur futur époux ou ses représentants par hypothèque de ce jour. Cas de douaire arrivant, il sera acquis à ladite demoiselle future épouse sur tous et chacuns les biens présents et futurs dudit sieur futur époux, même sur ses propres fictifs et conventionnels sans que ledit douaire jouisse et ne diminue par les reprises de deniers dotaux, remplacements, et a ladite demoiselle future épouse, acquittement des dettes auxquelles elle auroit prêté consentement ni par les autres conventions matrimoniales, ou autrement ledit douaire sera pris en entier sur le retour des biens. En cas de partage de ladite communauté le survivant desdits sieur et damoiselle futur époux prélevra par préciput ses habits linge et choses à son usage particulier, même ledit futur époux s'il survie ses armes, chevaux et équipage et ladite demoiselle future épouse si au contraire c'est elle qui survie, sa toilette, ses bijoux, le tout sans estimation ni prisée et hors part de ladite communauté sans confusion de sa moitié pour le surplus, ensemble une chambre garnie de la valeur de 2 000 livres ou ladite somme à son choix. Var ainsy les parties ont le tout voulu, consenti, stipulé et accepté respectivement et à ce tenir etc à prendre etc s'obligent etc biens etc renonçant etc dont etc fait et passé en notre étude en présence des soussignés »



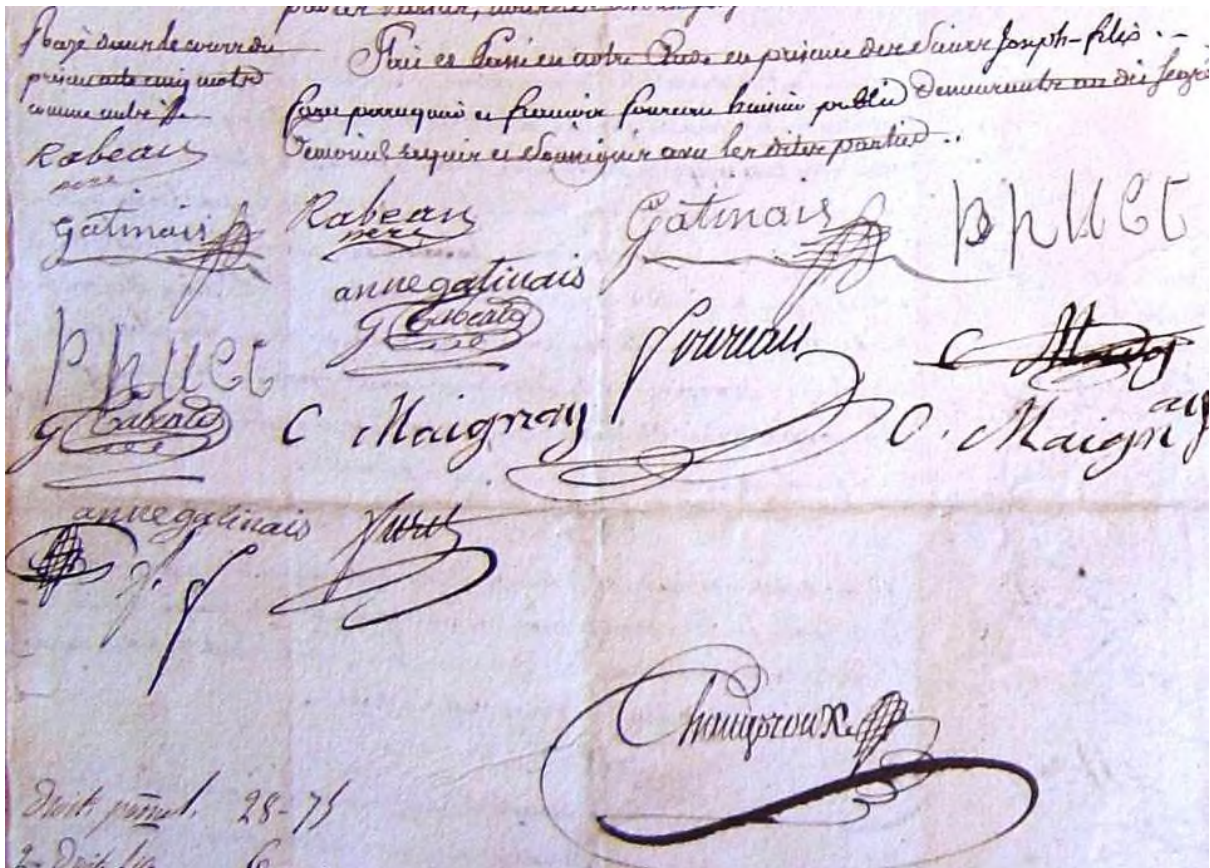
Renée-Françoise RABEAU x (ctm du 20 octobre 1791) Julien HEUZÉ

### Guillaume Rabeau x 1806 Anne Gatinais

Il épouse une fille de condition plus modeste : « Le 1er mars 1806<sup>26</sup> avant midy, furent présents le sieur **Jean Rabeau propriétaire demeurant à sa maison du Prieuré commune de Sainte Gemmes près Segré, et le sieur Guillaume-René Rabeau son fils majeur et de feu demoiselle Renée-Perrine Guillot vivante épouse dudit sieur Rabeau** d'une part, demeurant ledit sieur Rabeau fils chez ledit sieur son père, et le sieur Nicolas Gatinais propriétaire veuf de demoiselle Monique Lépine demeurant à la maison principale de la Lorye commune de La Chapelle sur Oudon et demoiselle Anne Dominique Nicolas Gatinais sa fille majeure de de ladite deffunte demoiselle Lépine, ladite demoiselle Gatinais demeurant à la maison du Perrin à La Chapelle sur Oudon, tous deux commune de La Chapelle sur Oudon. Lesquele sur le mariage proposé entre ledit sieur Guillaume René Rabeau et ladite demoiselle Anne Dominique Nicolas Gatinais en ont arrêté les conditions civiles qui suivent. Le sieur Guillaume René Rabeau fils et ladite demoiselle Anne Dominique Nicolas Gatinais se sont, le premier du consentement et en présence dudit sieur Rabeau son père, la seconde de celui dudit sieur Nicolas Gatinais son père, du sieur Pierre Huau et de demoiselle Catherine Meignan son épouse, demeurants au dit lieu du Perrin, respectivement promis de se prendre en mariage et d'en rédiger l'acte civil aux termes de la loi, sitôt que l'un en sera par l'autre requis. Ledit sieur Rabeau père dote ledit sieur Rabeau son fils de la somme de 4 000 francs tournois, en ce non compris ses habits, hardes, et linge, à valoir sur la succession de ladite deffunte demoiselle Renée-Perrine Guillot sa mère, de laquelle somme il luy a présentement constitué la rente au denier vingt franche et quitte de toutes retenues, laquelle rente montante à 200 francs tournois il promet et s'oblige lui payer et servir annuellement à partir du jour de la rédaction de son mariage devant l'officier public. Quant à ladite demoiselle Gatinais elle entre audit mariage avec la combe de 4 000 livres tournois qu'elle a par devers elle tant en habits, hardes, linges, meubles et effets mobiliers, espèces sonnantes et provenant de ses pécules, profits et aménagements particuliers tout quoi elle a fait apparoir et réalisé audit sieur futur époux qui le reconnaît et s'en contente, sans plus ample détail ni spécification. Plus ledit sieur Nicolas Gatinais son père la dote de la somme de 600 livres tournois qu'il promet et s'oblige lui compter et délivrer

<sup>26</sup> AD49-5E32 devant Pierre Louis Champroux notaire résidant à Segré, département du Maine et Loire,

dans l'an de son mariage, à valoir sur la succession de sa dite deffunte mère. Lesdits sieur et demoiselle futurs époux selon une et communs dans tous leurs biens meubles et revenus et leurs propres, même conquêts et immeubles, du jour de leur mariage aux termes de la loi, et pour composer leur dite communauté ils déclarent y verser et faire entrer de chaque côté la somme de 300 livres tournois mais le surplus de leurs autres biens, ensemble ce qui pourra leur échoir de successions directes, donations ou autrement, tiendront à chacun desdits sieur et demoiselle futurs époux, nature de propres immeubles patrimoine et matrimoine en leurs estocs et lignes, fors les meubles qui tomberont dans ladite communauté ainsi que les effets mobiliers. En cas de vente ou aliénation des biens propres dedits futurs époux ou amortissement de leurs rentes, eux leurs hoirs et ayant cause en ce excerceront sur les biens de la communauté ladite future épouse par préférence et en cas d'insuffisance à son égard, elle en sera récompensée sur les biens propres dudit futur époux, quand même elle eut été stipulante et consentante aux dites ventes et amortissements. Les dettes passives et mobilières que pourraient avoir contracté les dits sieur et demoiselle futurs époux avant leur mariage non plus que celles qu'ils pourront devoir à raison des successions qui pourront leur échoir ou des donations qui leur seront faites ne seront que pour le compte de celui qui les aura contractées et payées sur les biens qui pourront y donné lieu, sans que ceux desdits sieur et demoiselle futurs époux puissent en être tenus, ni la communauté aucunement diminuée. Pourront ladite demoiselle future épouse ses hoirs et ayant cause renoncer toute fois et quantes à ladite communauté, quoi faisant ils reprendront tout ce qu'ils justifieront y avoir port, ladite demoiselle future épouse seulement ses habits, hardes, linge, bijoux et toutes choses à l'usage et ornement de sa personne, sans estimation ni inventaire, le tout franc et quitte de toutes dettes et charges d'icelle, desquelles audit cas de renonciation, elle ses hoirs et ayant cause seront acquités par ledit sieur futur époux et sur ses biens par hypothèque de ce jour, quant même ladite demoiselle future épouse se fut personnellement obligée ou eut été solidairement condamnée auxdites dettes. En cas de dissolution dudit futur mariage ou communauté, chacun desdits futurs époux prendra par préciput et hors part d'icelle sans commune et élimination ni confusion, ses habits, hardes, linge, montre, toilette à son usage, même ledit futur époux ses armes et son cheval. Les actions d'emplois, remplois, reprises et récompenses, les donations et biens donnés en emploi et remploi, reprises et récompenses, tiendront à chacun desdis sieur et demoiselle futurs époux nature de propres immeubles patrimoine et matrimoine en leurs estocs et lignes, sans que l'action pour les avoir et exercer puisse tomber en ladite communauté au contraire elle leur sera immobilière. Ledit futur époux a présentement assigné douaire, cas d'iceluy arrivant, à ladite demoiselle future épouse sur tous et chacuns ses biens suivant et aux termes de la ci-devant coutume d'Anjou, sans toutefois que ledit douaire puisse aucunement être diminué par les reprises des deniers dotaux, l'exercice de ses remplois et toutes autres conventions matrimoniales, au contraire il sera par elle perçu en entier sur le restant de ses biens. Le tout a été ainsi voulu, stipulé et respectivement accepté par les parties, nous les avons jugées de leur consentement. Fait et passé en notre étude en présence des sieurs Joseph-Félix Furet perruquier et François Foureau huissier public demeurants audit Segré témoins requis et soussignés avec lesdites parties »



Guillaume RABEAU °S<sup>te</sup>Gemmes-d'Andigné ca 1780 Fils de Jean RABEAU et de Renée Perrine GUILLOT x La Chapelle-sur-Oudon 10.3.1806 Anne GASTINAIS °Andigné ca 1783 Fille de Nicolas & Monique Lépine

### Louis Rabeau x1809 Marie Poupard

**Louis RABEAU** °S<sup>te</sup>Gemmes-d'Andigné Fils de Jean RABEAU et de Renée Perrine GUILLOT x S'Michel-et-Chanveaux 17.1.1809 Marie POUPARD °Craon <sup>StClément</sup> 9.2.1789 Fille de Jean-Pierre Poupard du Jaunay & de Marie-Jeanne-Grégoire Jallot

1-Louis RABEAU °StMichel-et-Chanveaux 7 12 1809 †idem 7.12.1810

2-Marie RABEAU °StMichel-et-Chanveaux 4.8.1811 x S<sup>te</sup>Gemmes-d'Andigné 18 octobre 1830 Constantin **HAMON**

### Françoise Guillot x1680 Jacques Guillot

Il est laboureur en 1675 sur le b de sa fille Suzanne

**Françoise GUILLOT** °S'Jean-des-Mauvrets 30.11.1650 Fille de Vincent GUILLOT & de Marguerite BEZIAU. x S'Jean-des-Mauvrets 3.2.1680 Jacques **GUILLOT** Fils de Jacques & Jeanne Proustier

1-Jeanne GUILLOT x S'Jean-des-Mauvrets 11.8.1700 Jean **LEMÉE** Fils de Jean & Mathurine Chateau

2-Suzanne GUILLOT °S'Jean-des-Mauvrets 13.11.1685 †/1748 Filleule de Pierre Pihoué (s) de St Jean des Mauvrets, et de Suzanne Guillot femme de René Dubois d'Angers la Trinité x S'Jean-des-Mauvrets 4.6.1715 Urbain **HAMON**

### Suzanne Guillot x1715 Urbain Hamon

**Suzanne GUILLOT** †/1748 Fille de Jacques GUILLOT & de Françoise GUILLOT x S'Jean-des-Mauvrets 4.6.1715 Urbain **HAMON** °Angers <sup>StMartin</sup> Fils de Gabriel & Renée Halbert

- 1-Gabriel HAMON x1 S'Jean-des-Mauvrets 9.1.1748 Charlotte BEAUPREAU Fille de Charles & Charlotte Hamon. V<sup>e</sup> de Charles Coignard. x2 S'Jean-des-Mauvrets 27.7.1751 Marie GAULTIER Fille de Denis & Marie Tesnier
- 2-Jean-Baptiste HAMON °Epiré x 1748 Marie-Madeleine PICHERY Dont postérité suivra
- 3-Suzanne-Marguerite HAMON x S'Jean-des-Mauvrets 27.11.1742 François **TREGIS** Dont postérité suivra

### Jean-Baptiste Hamon x1748 Marie Pichery

- Jean-Baptiste HAMON** °Epiré Fils de Urbain HAMON & de Suzanne GUILLOT. x S'Jean-des-Mauvrets 9.1.1748 Marie-Madeleine PICHERY Fille de Jacques & Françoise Conard. V<sup>e</sup> de Jacques Nicole
- 1-Suzanne HAMON x S'Jean-des-Mauvrets 22.11.1774 Jean **CLIN** Fils de Germain & de Perrine Girardeau
- 2-Marie-Françoise HAMON x S'Jean-des-Mauvrets 20.2.1782 Laurent **VIDAMOUR** Fils de Laurent & de Anne Dufour

### Suzanne Hamon x1742 François Trégis

- Suzanne-Marguerite HAMON** Fille de Urbain HAMON & de Suzanne GUILLOT. x S'Jean-des-Mauvrets 27.11.1742 François **TREGIS** Fils de Jean & Marie Girardeau
- 1-Jeanne TREGIS x S'Jean-des-Mauvrets 30.5.1780 Michel **LAMOUREUX** Fils de Joseph & Jeanne Breau
- 2-Marie TREGIS x S'Jean-des-Mauvrets 13.9.1784 Mathurin **DELEPINE** Fils de Mathurin & Jeanne Thibault
- 3-Elie TREGIS x S'Jean-des-Mauvrets 1.7.1788 Jeanne MANGIN Fille de Jean & Marie Bouquet

### François Guillot x Andrée Esnault

- François GUILLOT x Andrée ESNAULT
- 1-François GUILLOT °StSulpice x S'Jean-des-Mauvrets 9.9.1614 Perrine DYNAN Dont postérité suivra
- 2-Perrine GUILLOT x S'Jean-des-Mauvrets 4.2.1614 René **DYNAN**

### François Guillot x Perrine Dinan

- François GUILLOT °StSulpice Fils de François GUILLOT et de Andrée ESNAULT x S'Jean-des-Mauvrets 9.9.1614 Perrine DYNAN Fille de Guy & Lucasse Quemion
- 1-Perrine GUILLOT °S'Jean-des-Mauvrets 26.2.1617 Filleule de Bernard Maillet et de Perrine Guillot [*tante paternelle*]

### Jean Guillot x /1607 Barbe Laurelier

- Jean GUILLOT †1630/1665 x /1607 Barbe LORELLIER alias LAURELIERE †Saint-Melaine 25.5.1665
- a-Marie GUILLOT °Saint-Melaine 20.3.1607
- b-Antoinette GUILLOT x Murs-Erigné 15.7.1630 François **PROUSTIÈRE**
- c-Françoise GUILLOT °S'Jean-des-Mauvrets 1.4.1613 Fille de Jean et de Barbe Lorelière, filleule de Jehan Ravain et de Michelle Badeon
- d-Claude (f) GUILLOT x S'Jean-des-Mauvrets 5.9.1645 (mariage non filiatif) Sébastien **DURAND**
- e-Marguerite GUILLOT °S'Jean-des-Mauvrets 13.3.1617 Filleule de François Piouette et de Marguerite Bellouin
- f-Etienne GUILLOT °S'Jean-des-Mauvrets 13.4.1618 Filleul de Jehan Blouin et de Jehanne Laurelier
- g-Jean GUILLOT
- h-Michel GUILLOT °S'Jean-des-Mauvrets 3.8.1620 Filleul d'Antoine Chevalier et de Renée Devault
- i-François GUILLOT °S'Jean-des-Mauvrets 30.10.1622 Filleul de Michel Lorelier de St Aubin des Ponts de Cé (s) et de Gabrielle Ciret femme de Jean Laurelier de Soullaine x S'Jean-des-Mauvrets 5.9.1645 (sans filiation) Mauricette PROUSTIÈRE Dont postérité suivra
- j-Jacques GUILLOT x Jeanne PROUSTIÈRE Dont postérité suivra

### **François Guillot x1645 Mauricette Proustière**

**François GUILLOT** °S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 30.10.1622 †Saint-Melaine 28.5.1692 Fils de Jean GUILLOT et de Barbe LAURELIER x S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 5.9.1645 (sans filiation) Mauricette PROUSTIÈRE °Saint-Melaine 26.8.1617 †/1673 Fille de René Proustière et de Perrine Gigault  
1-Michelle GUILLOT x Saint-Melaine 13.2.1673 Jean **MASSONEAU** Bouche Dont postérité  
2-Jeanne GUILLOT x S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 28.11.1684 Charles **COULEON**

### **Jacques Guillot x Jeanne Proustière**

Jacques GUILLOT x Jeanne PROUSTIÈRE  
1-Mathurin GUILLOT x S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 16.9.1670 Perrine CHAUVEAU °Juigné Fille de Jean & Perrine Marchand. Mariage en présence de Jacques Guillot le père, François Guillot oncle, Sébastien Durand oncle, Pierre Marchand grand père de ladite Chauveau, Bernard Guillot oncle, Urbain Guillot cousin germain, Pierre Saillant parain.  
2-Jacques GUILLOT x S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 3.2.1680 Françoise GUILLOT voir ci-avant

### **non rattachés à ce jour**

Le 23.5.1773, Jacques Joseph Auvé de la Noiraie bourgeois D<sup>t</sup> à Angers St Maurille, mari de Claude Sailland, baille à ferme pour 9 ans pour 90 L par an à Urbain et Vincent Guillot D<sup>t</sup> à St Saturnin 18 boisselées de terre labourable situées à la Rougelière paroisse de St Jean des Mauvrets (AD49-5<sup>E</sup>9/138)

Le 29.5.1708 d<sup>vt</sup> Pierre Avril N<sup>re</sup> royal à Angers résidant à St Jean des Mauvrets, partages en 2 lots de la succession de Marie Guillot fille, entre Léonard Guillot vigneron D<sup>t</sup> à Buchesne à St Jean des Mauvrets, et André Lebreton vigneron, père et tuteur naturel des enfants qu'il a eu de †Marie Vetault sa femme qui était fille de †Michel Vetault et de Françoise Guillot sa femme, sœur de ladite †Marie Guillot, Joseph Charbonnier aussi vigneron marié de Renée Vetault sœur de ladite Marie Vetault, et René Godellier aussi vigneron marié de Catherine Vetault aussi sœur desdites Marie et Renée Vetault, tous héritiers de ladite †Marie Guillot, savoir ledit Léonard Guillot pour 1/2<sup>e</sup> et lesdits Lebreton, Godellier, Charbonnier esdits noms pour l'autre 1/2<sup>e</sup>

Le 4.1.1712 d<sup>vt</sup> Pierre Avril N<sup>re</sup> royal à Angers résidant à St Jean des Mauvrets, partages en 3 lots de la succession de †Jacques Guillot et de †Françoise Guillot sa femme, faits par Joseph Lemée curateur de Jean Lemée, Jeanne Lemée, René Lemée et Françoise Lemée, tous enfants et héritiers pour 1/3<sup>e</sup>, Suzanne Guillot fille majeure de 25 ans, et Jacques Guillot aussi majeur, aussi héritiers chacun 1/3<sup>e</sup>

Nicolas GUILLOT x Urbanne GERVESSE

1-Pierre GUILLOT x S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 26.7.1605 Renée GIRARD fille de Martin

Nicolle GUILLOT x Pasquier **GRIMAUULT**

1-Perrine GRIMAUULT x S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 17.6.1613 François CORDIER

Pierre GUILLOT x S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 27.11.1610 (sans filiation) Jehanne ADELIN

Pierre GUILLOT x Renée [GIMAUDET]

1-Marin GUILLOT °S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 1.2.1613 Filleul de Marin Gervesse et de Françoise Chauveau

Françoise GUILLOT x S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 25.6.1647 (sans filiation) Mathieu **GASTÉ**

Jacques GUILLOT †S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 24.4.1686 « âgé de 43 ans »

Jean GUILLOT x S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 6.7.1649 (sans filiation) Mathurine TROUILLET

Simone GUILLOT x Charles **ESNOU**

1-Pierre ESNOU x S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 4.7.1661 Ambroise DUBREIL

François GUILLOT x Marie BLOUIN

1-René GUILLOT †S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 7.7.1653 Inhumé « âgé de 2 ans »

2-Denis GUILLOT †S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 22.2.1660 Inhumé « fils de François et Marie Blouyn âgée de 8 jours »

Françoise GUILLOT x André **CHEMINEAU**

1-Claude CHEMINEAU x S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 13.7.1655 Barnabé PINEAU

René GUILLOT x Magdeleine CHEVALIER

1-Magdeleine GUILLOT x S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 26.8.1686 Jean **FROGER** fils de †Jean et de Jeanne Gasnier. Mariage en présence de Mathurin Ortion (s) de Brigné, Pierre Taugourdeau de Chavaigne, Jean Guillot oncle de la mariée de St Maurille des Ponts de Cé, Louis Loiseleur (s) de Brissac, François Guillot (s) de St Maurice des Pont de Cé

Jean GUILLOT †elle/ vigneron x S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 26.5.1642 (sans filiation) Marie BOUTON †S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 26.7.1648

Jacques GUILLOT x Jeanne BOURGINEAU

1-Perrine GUILLOT °Murs 10.4.1604 Filleule de Jehan Tacheron de Mozé et de Mauricette Lepeltière fille de Mathurin Peltier

François GUILLOT x Perrine BOUGERE

1-Michelle GUILLOT †S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 18.7.1650 Inhumée « Michelle fille de †François Guillot et de Perrine Bougere, âgée de 21 ans »

2-Jacquine GUILLOT x S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 3.10.1656 Jean **MASSONNEAU**

Jacques GUILLOT x Perrine SENIL

1-Françoise GUILLOT x S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 6.7.1751 François **VALLÉE**

Marin GUILLOT x Marie SORTAND

1-Marie GUILLOT x S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 28.7.1690 André **PELTIER**

Catherine GUILLOT x René **SORTANT**

1-Marie SORTANT x S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 5.7.1763 André **BORET**

Françoise GUILLOT x René GALLET

1-François GALLET x S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 2.7.1743 Jeanne FOUCHER Fille de Marin & Jeanne Sortant

François GUILLOT †S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 24.1.1642 Inhumé « dans la nef de l'église h.h. François Guillot »

Michel GUILLOT x Jeanne BARBOT

1-Jacques GUILLOT x S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 28.2.1661 Perrine GALLAIS

2-René GUILLOT †S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 15.3.1654 Inhumé « âgé de 2 ans »

Jacques GUILLOT x Jeanne BELALAY

1-Jacques GUILLOT x S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 4.7.1713 Julienne LEBRETON

Jacques GUILLOT x Perrine LEBRETON

1-Saturnin GUILLOT x S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 4.2.1772 Renée HERY

Fiacre GUILLOT x Françoise GARDIER

1-Jeanne GUILLOT x S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 1.12.1780 Jean **CHEVALIER**

François GUILLOT x Charlotte CAMUS

1-Perrine GUILLOT x S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 5.7.1701 Jean **MAILLET**

Vincent GUILLOT x Marguerite BOURBON

1-Suzanne GUILLOT °Angers <sup>StMaurille</sup> x S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 24.4.1719 Charles **CHATELAIS**

Louis GUILLOT x Marie BREAU

1-Renée GUILLOT x S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets 7.2.1713 Simon **COULEON**

François GUILLOT M<sup>d</sup> tonnelier x Perrine CHAUVEAU, soeur de Guy

1-Louise Perrine GUILLOT °Ponts de Cé St Maurille 21.10.1716

2-Andrée GUILLOT °Ponts de Cé † 22.9.1718 à 2 mois

3-René GUILLOT °Ponts de Cé 15.9.1719

4-Rose GUILLOT °Ponts de Cé 18.11.1720

René GUILLOT †/1785 x Véronique-Brigitte JARRY

1-René GUILLOT x Murs 4.7.1785 Jeanne LEMONNIER

2-Marie GUILLOT x Murs 21.11.1775 René TESTU

René GUILLOT †Érigné 14.4.1661 x1 ca 1616 Marie DESMAZIERE †Murs 4.1.1641 x2 Murs 3.7.1642

Jeanne MARTIN °St Melaine

1-Gabrielle GUILLOT x Murs 3.7.1642 Michel **GIGAULT**

Jean GUILLOT †1635/ x Jeanne BELLIARD †1635/

1-Mathurin GUILLOT †1673/ x Murs-Erigné 14.11.1634 Michelle BLOUIN †1673/

11-Mathurin GUILLOT cité en 1673

12-René GUILLOT †/1708 x Murs 26.7.1673 Michèle PELLETIER

121-Renée GUILLOT °Ponts de Cé St Aubin x Murs 14.2.1708 Aubin **BROUILLET**

122-René GUILLOT

2-Louise GUILLOT x Murs-Erigné 13.2.1634 5T+Louis Guillot de Mozé) Pierre **BOYLESVE**

Marie GUILLOT x Julien **MACAULT**

1-Marie MACAULT °1709 x Murs 6.7.1734

Louis GUILLOT °ca 1795 †1846/ x Anne ALLIGON

1-Louis GUILLOT °StMartin-du-Fouilloux 29.10.1817 x Brain-sur-Longuenée 13.7.1846 Renée LEMER °Brain-sur-Longuenée Fille de Jacques & Perrine Delestre

2-Jacques GUILLOT °StMartin-du-Fouilloux 1819 x Brain-sur-Longuenée 18.1.1849 Perrine-Jacquine LEMER °Brain-sur-Longuenée Fille de Jacques & Perrine Delestre

Jean GUILLOT † /1722 x Madeleine PELTIER † /1722

1- Jeanne GUILLOT ° ca 1685 x Murs 7.7.1722 René **LALLIER**

2-René GUILLOT †1733/ x Murs-Erigné 23.6.1711 Perrine BLANVILLAIN

21-René GUILLOT °Mozé 1714 † /1785 x Murs 4.8.1733 Veronique JARRY

211-René GUILLOT °ca 1753 x Murs 4.7.1785 Jeanne LEMONNIER

212-Marie GUILLOT °Mozé 1744 x Murs 21.11.1775 René **TESTU** cité à Mozé en 1722

3-Madeleine GUILLOT

4-Anne GUILLOT °ca 1695 Soeur de René de Mozé x Murs 14.7.1722 Pierre **GRENON**

N? GUILLOT

1-Jean GUILLOT cité en 1706 à Erigné

2-Mathurin GUILLOT †/1706 x Perrine TESNIER †/1706

21-Marguerite GUILLOT x Murs-Erigné 30.8.1705 René **MASSONNEAU**

22-Mathurine GUILLOT °ca 1688 x Murs-Erigné 9.1.1720 Gabriel **MONNIER**

23-Madeleine GUILLOT

### **Divers, nord de la Loire**

Etienne GUILLOT x Marie GOUDÉ

1-Jacques GUILLOT x Louroux-Béconnais 8.2.1791 Louise-Marguerite SIMIER



N? GUILLOT

- 1-Joseph GUILLOT vit à Thorigné en 1780
- 2-Renée GUILLOT x François **PERRAULT** meunier
- 21-Renée PERRAULT °Nyoiseau 24.10.1779 Filleule de Marie Richou de Montreuil Belfroy
- 22-François Joseph PERRAULT °Nyoiseau 30.12.1780
- 23-Mathurine PERRAULT °Nyoiseau 17.11.1786
- 24-Hélaine PERRAULT °Nyoiseau 23.12.1787
- 25-Renée PERRAULT °Nyoiseau 18.2.1789

Mathurin GUILLOT °ca 1808 †Louroux-Béconnais 9.4.1847 x1 Rose GELINEAU x2 Louise VERRON x3 Jeanne PASSEDOUET †/lui

François GUILLOT Meunier x Renée GUILLEU

- 1-Mathurine GUILLOT °Nyoiseau 17.11.1786 Filleule de Mathurin Guillot meunier son cousin, et de Marie Rabault épouse de Julien Dugrais

N? GUILLOT

- 1-Alexandre GUILLOT
- 2-Jean GUILLOT journalier x Mathurine GELINEAU
- 21-Victoire GUILLOT °Nyoiseau 27.10.1825

N? GUILLOT

- 1-Augustin GUILLOT sabottier x Michèle BEAUMONT
- 11-Mathurin GUILLOT °Nyoiseau 20.4.1743 Filleul de Françoise Guillot de Noyant Sabottier à Grugé x Bouillé-Ménard 30 pluviose VII Marie PERRAULT
- 12-Michèle GUILLOT
- 2-Pierre GUILLOT de Noyant, cité en 1741